

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,
DE L'ALPHABETISATION ET DES
LANGUES NATIONALES

Bureau Multi Pays de l'UNESCO
pour le Burkina Faso, la Guinée, le
Mali et le Niger à Bamako

**ANALYSE DE LA
SITUATION DE
L'ALPHABETISME AU MALI**

Par :

Paul GUINDO, Directeur de Recherche
ILAB, BP : E2187 Bamako
Tél. : (+223) 673 00 48
e-mail : cerfado@yahoo.fr

Mountaga DIARRA, Ph. D
DNEB BP 71 Bamako
Tél. : (+223) 641 96 30
e-mail : mdiarra@yahoo.fr

Bamako, janvier 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Contexte

But et objectifs

Méthodologie de l'analyse

I. HISTORIQUE DE LA SITUATION GENERALE DE L'ALPHABETISME AU MALI

1.1. Les visions du développement ayant marqué l'alphabétisme au Mali

1.2. L'évolution des caractéristiques de l'alphabétisme au Mali

1.3. Engagement national et politique

1.4. Cadre institutionnel de l'alphabétisation et missions

1.5. Politique d'alphabétisation et stratégies

1.6. Financement de l'alphabétisation

1.7. Suivi- évaluation

II. ANALYSE DE LA SITUATION GENERALE DE L'ALPHABETISME AU MALI

2.1. Analyse des aspects politiques et législatifs

2.2. Analyse des aspects institutionnels

2.3. Analyse des aspects de stratégie et de programme

2.4. Analyse des aspects de production des manuels d'alphabétisation

2.5. Analyse des aspects méthodologiques

2.6. Analyse du financement

2.7. Analyse des aspects de suivi et évaluation

III. SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ANALYSE

3.1. Synthèse de la situation d'ensemble de l'alphabétisme

3.2. Synthèse de l'engagement national et politique

3.3. Synthèse des aspects institutionnels

3.4. Synthèse des aspects de stratégie et de programme

3.5. Synthèse des aspects méthodologiques

3.6. Synthèse du financement

3.7. Synthèse du suivi- évaluation

IV. PROPOSITIONS D'AMELIORATION

4.1. Au plan législatif et d'engagement politique

4.2. Au plan institutionnel

4.3. Au plan stratégique et des programmes

4.4. Au plan de la production des manuels d'alphabétisation

4.5. Au plan méthodologique

4.6. Au plan du financement

4.7. Au plan du suivi- évaluation

V. RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI : Agence Canadienne pour le Développement International
ACODEP : Appui aux Collectivités Décentralisées pour le Développement Participatif
BAD : Banque Africaine de Développement
BDPA : Bureau de Développement des Produits Arachidiers
CAD- DE : Cellule d'Appui à la Décentralisation Déconcentration de l'Education
CAF : Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAFE : Centre d'Apprentissage Féminin
CAP : Centre d'Animation Pédagogique
CCA- ONG : Comité de Coordination des Actions des ONG
CED : Centre d'Education pour le Développement
CEDEAO : Comité Economique pour le Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDMT : Cadre de Dépense à Moyen Terme
CFDT : Compagnie Française des Textiles
CMDT : Compagnie Malienne des Textiles
CNAF : Centre National de l'Alphabétisation Fonctionnelle
CNE : Centre National de l'Education
CNR- ENF : Centre National des Ressources de l'Education Non Fonctionnelle
CONFINTEA : Conférence Internationale sur l'Education des Adultes
CPS : Cellule de Planification et de Statistique
CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNAFLA : Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée
DNEB : Direction Nationale de l'Education de Base
DNUA : Décennie de Nations Unies pour l'Alphabétisation
DPE : Développement de la Petite Enfance
EBES : Education des Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux
ENF : Education Non Fonctionnelle
EPT : Education Pour Tous
FICE : Formation Initiale et Continue des Enseignants
FLASH : Faculté des Langues, Arts et Sciences Humaines
FED : Fonds Européen de Développement
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
ILAB : Institut des Langues Abdoulaye Barry
INAFLA : Institut National de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée
ISH : Institut des Sciences Humaines
MEBALN : Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
OACV : Opération Arachides et Cultures Vivrières
ODEM : Opération de Développement de l'Elevage- Mopti
ODIK : Opération Intégrée du Kaarta
ODR : Opération de Développement rural
OHVN : Opération Haute Vallée du Niger
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMM : Opération Mils- Mopti
ON : Office du Niger
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPM : Opération Pêche- Mopti
ORM : Opération Riz- Mopti
ORS : Opération Riz- Ségou

PAM : Programme Alimentaire Mondial
PEMA : Programme Expérimental Mondial d'Alphabétisation
PISE : Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODEC : Programme Décennal de Développement de l'Education
PTF : Partenaire Technique et Financier
SCOFI : Scolarisation des Filles
SECO : Secrétariat de la Coordination des ONG
SOP : Spécialiste en Organisation Paysanne
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VRES : Valorisation des Ressources en Eau de Surface
ZAF : Zone d'Alphabétisation Fonctionnelle.

INTRODUCTION

La présente consultation a pour mission d'analyser la situation de l'alphabétisation au Mali en tenant compte de son évolution et ceci dans le respect de l'art requis pour le traitement d'un tel travail.

Contexte :

La République du Mali est située au cœur de l'Afrique de l'Ouest, sans débouché sur la mer, avec une superficie de 1 241 238 km² et une population de 12, 051 millions d'habitants¹. L'importance numérique de la population rurale (7,6 millions), un taux élevé des jeunes de moins de 15 ans (46 %), un taux de croissance démographique d'environ 3 % par an, une économie nationale essentiellement dominée par l'agriculture, un taux élevé d'analphabétisme (70,4 % en 2002) et un indice de pauvreté inquiétant plaçant le pays au 93 rang sur 95 (selon l'indice de pauvreté humaine en 2003).

Les caractéristiques ci-dessus montrent que les défis à relever sont énormes et variés. Mais le Mali s'est très tôt aperçu qu'il existe une corrélation positive entre le niveau de l'éducation et la croissance économique. C'est pourquoi, le secteur de l'éducation a été une des préoccupations majeures des différents gouvernements et républiques qui se sont succédé depuis l'indépendance du pays. La nécessité de prendre en compte les besoins éducatifs des adultes et jeunes non scolarisés et déscolarisés était déjà perçue par les autorités de l'époque. C'est ainsi qu'après la réforme de l'éducation de 1962 qui prône *un enseignement de masse et de qualité*, le décret n° 70/PG/RM du 12 mai 1967 portant organisation de l'éducation note que « apprendre à chaque illettré âgé de 15 ans et plus, les éléments de lecture, écriture et calcul liés à une formation professionnelle lui permettant de jouer efficacement son rôle dans son groupe et dans sa communauté, aider par une alphabétisation fonctionnelle et par une éducation politique agricole et sanitaire chaque citoyen à mettre ses aptitudes au service de son développement propre et du développement de son milieu, préparer l'adulte à une éducation permanente » constituent les missions de cette éducation de base.

En effet, l'alphabétisation des adultes et des jeunes a vu le jour au Mali dès les premières années après l'indépendance. Elle a certes connu des succès, mais ces dernières années, en dépit des efforts consentis par les autorités et la population civile et malgré sa place incontournable de socle à tout apprentissage dans la vie moderne, l'alphabétisation est actuellement confrontée à des difficultés d'ordre divers.

But et objectifs de l'analyse de situation

a) But :

Conformément aux termes de référence, l'analyse de situation de l'alphabétisme au Mali s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de LIFE. LIFE (Literacy Initiative For Emporwment) qui signifie Savoir pour Pouvoir est un cadre décennal (2006-2015) pour une action concertée, lancé par l'UNESCO afin d'appuyer la Décennie des Nations Unies pour l'Alphabétisation (DNUA) et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de Dakar et des Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'analyse de situation LIFE a pour but « d'analyser dans le détail la situation présente de l'alphabétisme au niveau national – en termes de cadres existants du développement, de politiques, de stratégies, de qualité et de capacité de mise en œuvre des programmes, de leçons tirées et autres critères significatifs – afin de déterminer les ajustements et modifications nécessaires, de fixer les priorités et

¹ DNP : janvier 2006

d'identifier les lacunes à combler et les capacités à renforcer ainsi que les soutiens à mettre en place, en vue d'accélérer les efforts d'alphabétisation et de parvenir à une réelle amélioration des taux d'alphabétisme existants.

b) Objectifs :

Pour atteindre ce but, l'analyse de situation doit, comme l'indiquent les termes de référence, poursuivre les objectifs suivants :

- . fournir des données de base sur la situation de l'alphabétisme et des informations sur les principaux domaines d'action ;
- . systématiser les enseignements tirés ;
- . inventorier les expériences et les capacités existantes ;
- . identifier les principaux défis en termes de qualité et d'échelle de l'offre d'alphabétisation ;
- . repérer les lacunes stratégiques et préciser les domaines d'actions prioritaires ;
- . faire la synthèse des causes et de l'ampleur des lacunes à combler dans les domaines prioritaires.

Méthodologie de l'analyse

La démarche méthodologique a consisté à :

Dans un premier temps :

- . analyser les termes de référence ;
- . réunir les documents nécessaires relatifs à la situation de l'alphabétisation au Mali ;
- . élaborer des outils de recueil et d'analyse des données ;
- . exploiter les données documentaires disponibles;

Dans un deuxième temps :

- . esquisser un plan de rédaction en fonction des termes de référence et données recueillies ;
- . rédiger un rapport intérimaire puis une ébauche de rapport d'analyse de situation ;

Dans un troisième temps :

- . administrer des questionnaires auprès des services, organismes compétents et personnes ressources en vue de confirmer ou infirmer les données documentaires et de les actualiser ;
- . rédiger le rapport final et le soumettre à la validation.

La méthodologie a été axée sur une étude diachronique comparée de l'alphabétisme au Mali..

Quelques difficultés rencontrées :

. Dans le souci d'actualiser les données documentaires collectées, l'équipe de recherche a tenté de rencontrer certains organismes promoteurs de l'alphabétisation, notamment les ONG de la place telles que World Education, World Vision et Plan Mali et certains Offices de Développement Rural. Les contacts avec ces différents acteurs n'ont pas permis de toucher les détenteurs d'informations de ces organismes, dans la mesure où les visites ont, aux dires des personnes touchées, coïncidé avec des périodes d'intenses activités. D'une façon générale, la plupart des acteurs de l'alphabétisation se réservent de livrer des informations sur le financement de leur projet ou programme d'alphabétisation. De ce fait, l'équipe de recherche n'est nullement surprise de la réaction des organismes visités.

. Il est à signaler aussi que le temps imparti pour effectuer la présente analyse de situation de l'alphabétisation au Mali s'avère relativement limité, vu la complexité et le volume du travail sollicité. Après l'analyse documentaire, le temps imparti ne permettait pas d'administrer des questionnaires auprès des principaux acteurs dans le district comme à l'intérieur du pays.

I. HISTORIQUE DE LA SITUATION GENERALE DE L'ALPHABETISME AU MALI

Pays en voie de développement, le Mali est conscient des nombreux défis qu'il doit relever pour son développement harmonieux et durable. Pour lui, le développement d'un pays se mesure par le niveau et la qualité de l'éducation dont bénéficient les fils de ce pays. L'expérience a montré que l'éducation a toujours été au centre des préoccupations des plus hautes autorités du pays dès l'aube de son indépendance. C'est pourquoi, l'histoire de l'alphabétisme au Mali est intimement liée à celle de la vision du développement qu'avaient les autorités de l'époque. Cette vision qui variait selon les républiques qui se succédaient influait sur l'alphabétisation considérée comme étant une composante de l'éducation de base.

1.1. Les visions du développement ayant marqué l'alphabétisme au Mali :

Ces visions successives ont chacune fait leurs preuves durant certaines périodes se traduisant par le passage des républiques et gouvernements concernés :

. *De 1962 à 1967 : la vision socialiste du développement :*

Ces premières années après l'indépendance du pays ont été marquées par *une tendance socialiste du développement*. La participation au développement de la masse était fortement sollicitée. Ce n'était donc pas étonnant si la réforme du système éducatif de 1962 visait à dispenser « un enseignement tout à la fois de masse et de qualité ». C'est dire que *l'alphabétisation était elle aussi celle de masse* donc adressée à tous les fils du pays. L'enseignement formel et celui non formel avaient alors un programme commun et étaient dispensés en français. La Radio Mali était mise à profit pour l'alphabétisation à distance des adultes sous forme de cours du soir. Le slogan était « *Apprendre à lire et à écrire* ».

. *De 1968 à 1972 : le régime d'exception*

La vision socialiste du développement a cédé la place à un régime d'exception qui détient désormais le monopole du développement à travers certaines *Opérations de Développement Rural* (ODR) telles que l'Office du Niger (ON), le Bureau de Développement des Produits Arachidières (BDPA) et la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT), ex-CFDT. Dans ce régime comme dans le premier, l'esprit de l'Etat-providence s'avère prédominant. Au plan de l'éducation des adultes, *l'alphabétisation fonctionnelle* a été initiée, suite à la conférence de Téhéran en 1965, pour renforcer les capacités des producteurs agricoles encadrés par les ODR précitées et d'autres services d'encadrement. Cette alphabétisation se faisait en langues du milieu parlées par les producteurs. Quatre langues nationales ont été instrumentées à cet effet. Le Programme Expérimental Mondial d'Alphabétisation (PEMA), appuyé par l'UNESCO et le PNUD, avait contribué à l'équipement de chaque centre d'alphabétisation d'un poste récepteur pour l'écoute des émissions ayant pour titre « *Apprendre pour mieux produire* ». Les thèmes de ces émissions étaient variés et portaient sur l'agriculture, l'élevage, les eaux et forêt, etc.

. *De 1972 à 1991 : le régime d'exception mono partite*

C'était toujours le régime d'exception mais son programme de développement basé sur les *Opérations de Développement Rural* (ODR) a été renforcé et élargi presque à toutes les régions économiques du pays en tenant compte de leurs vocations respectives. La priorité a été accordée à l'accroissement des ressources agro- sylvo- pastorales par la diversification autant que possible des ODR, donnant ainsi naissance, en plus des premières précitées, aux Opérations de Développement Rural suivantes : Office de Développement Intégré du Kaarta (ODIK), Opération Arachide et Cultures Vivrières (OACV), Opération Haute Vallée du Niger

(OHVN), Opération Riz- Ségou (ORS), Opération Riz- Mopti (ORM), Opération Mils- Mopti (OMM), Opération Pêche- Mopti (OPM), Opération de Développement de l'Élevage- Mopti (ODEM). La plupart de ces Opérations ont été érigées en Office de Développement avant de voir leurs portes se fermer par arrêt de financement. Chacune d'elles comportait un *volet Alphabétisation fonctionnelle* chargé de former les producteurs de sa zone d'intervention. Le slogan était « *Apprendre pour mieux s'organiser* » dans la mesure où l'accent était mis sur le renforcement des capacités des ressources humaines qu'étaient les communautés bénéficiaires pour promouvoir le développement.

.De 1991 à nos jours : le régime démocratique :

Cette période, est marquée par l'avènement de la démocratie au Mali. Le parachèvement du processus démocratique par la décentralisation a entraîné une gestion décentralisée des affaires publiques dans le pays. Ceci a occasionné *la liberté de créer des associations et d'y adhérer pour le développement économique, culturel et politique*. Cette période a ainsi connu une émergence sans précédent d'organisations paysannes, d'associations et d'ONG. C'est aussi la période pendant laquelle il y a eu *la libéralisation des prix des produits agricoles*. Les nouvelles organisations, issues de la société civile, ont fait de l'alphabétisation un outil de développement. Le slogan qui prévaut est alors « *Apprendre pour mieux gérer* ».

1.2. L'évolution des caractéristiques de l'alphabétisme au Mali :

La description de ces caractéristiques se fera selon les périodes et visions de développement correspondantes.

a) De même que les slogans, les caractéristiques de l'alphabétisation ont varié d'une période à l'autre depuis la première décennie (1962- 1967) après l'indépendance politique du pays.

En effet, dans les premières années qui suivirent l'indépendance, l'alphabétisation se caractérisait par un programme classique qui était aussi celui de l'école primaire, sans lien avec les activités menées par les publics cibles. Au démarrage de ce programme le taux d'alphabétisme était de 7 % . Le programme avait pour seul but d'amener les adultes et jeunes non scolarisés à maîtriser la lecture et l'écriture afin de sortir de l'obscurantisme illustré par l'analphabétisme. L'alphabétisation à l'époque se distinguait aussi par sa méthode syllabique et par son enseignement dispensé à distance connu sous le nom de « *l'école à la radio* ».

Pour des raisons d'absence à l'époque d'un service de suivi et de statistique, le taux d'alphabétisation de cette première période n'a pu être maîtrisé.

b) L'alphabétisation pendant la période (1968- 1972) des Programmes de Développement basés sur les ODR était essentiellement caractérisée par le partenariat qu'elle entretenait avec une Opération de Développement Rural, par le contenu de son enseignement partiellement adapté aux besoins de l'ODR qu'elle appuie en tant que service partenaire et par son programme propre, différent de celui de l'école primaire. Mais la méthode d'alphabétisation utilisée était syllabique comme à l'école classique même si les cours étaient dispensés en langues nationales. Par ailleurs, l'alphabétisation était perçue comme un objet de motivation individuelle pour les auditeurs concernés, du fait des produits PAM distribués régulièrement dans les centres. La motivation étant, la régularité et la ponctualité ont fait du Programme Expérimental Mondial d'Alphabétisation (PEMA) au Mali une réussite. De surcroît, la célébration de la Journée du 8 Septembre comme journée internationale de l'alphabétisation était une occasion de plaider en faveur de l'alphabétisation des populations. Les données statistiques ne faisant pas l'objet de préoccupation des responsables de l'époque, il n'existe pas de trace sur cet aspect malgré le succès remarquable de l'action.

c) L'alphabétisation pendant la période de 1972 à 1991 se caractérisait par son intégration au sein des programmes des ODR en tant que volet doté de budget et par sa méthode semi

globale permettant un apprentissage plus rapide parce que plus concret de par ses techniques utilisées. Ici encore, l'action d'alphabétisation ne touchait que les populations des zones d'intervention des ODR. En plus de la Journée du 8 Septembre, une autre occasion, celle des journées de Bilan- Programmation, était donnée de faire non seulement l'état des lieux mais aussi du plaidoyer en faveur de l'alphabétisation. Au cours de ces journées de bilan, les difficultés rencontrées par les différentes ODR étaient certes évoquées mais les données statistiques concernant les auditeurs de centre manquaient très souvent de précisions. faute d'un suivi pédagogique régulier. L'ex- DNAFLA (Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée), service compétent censé coordonner les différents projets d'alphabétisation au sein de nombreuses ODR, ne disposait pas à l'époque de moyens nécessaires pour s'acquitter de son devoir de coordination. Les projets et programmes d'alphabétisation étaient ainsi l'affaire des seules ODR. Entre 1984 et 1986 un projet Banque Mondiale a tenté de casser ce monopole en s'efforçant de mener une mini-campagne d'alphabétisation de masse dans les zones diffuses c'est-à-dire non encadrées par les ODR. Mais ce programme n'aura pas fait long feu.

d) La période allant de 1991 à nos jours a été marquée par la suppression du monopole des programmes d'alphabétisation par les ODR et la démocratisation de l'éducation et de la formation. En effet, consciente du succès de l'alphabétisation dans la période précédente, la société civile à travers les ONG, les organisations paysannes (associations et groupements d'hommes, de femmes et de jeunes), les collectivités locales et autres, va faire de l'alphabétisation un outil privilégié de développement. Le genre, timidement abordé lors de la période précédente, sera au centre des préoccupations de nombre de programmes d'alphabétisation. Cette période va également connaître une multitude de méthodes d'alphabétisation en plus de celle élaborée et vulgarisée par l'ex- DNAFLA. A titre d'exemple on peut citer :

- . La méthode BIT – ACOOPAM initiée le projet ACOOPAM dans le programme VRES /FED dans la région de Mopti ;
- . La méthode interactionniste initiée par l'ONG internationale PLAN Mali;
- . La méthode Sanmogoya initiée par l'ONG internationale World Education ;
- La méthode Reflect initiée par Jeunesse et Développement etc.

Cette période brillera par l'inexistence notoire de service de coordination des activités d'alphabétisation initiées par divers organismes, organisations, associations, collectivités et groupements évoluant dans le pays, faisant ressortir ainsi des taux d'alphabétisation différents pour une même année. Malgré la multitude d'intervenants dans le domaine, le taux d'alphabétisation en 2002 était de 29,6% (pour la population âgée de 12 ans et plus)² pour toutes les langues confondues y compris le français.

1. 3. Engagement national et politique

Le secteur de l'éducation a toujours été au centre des préoccupations des gouvernements maliens qui se sont succédé depuis l'indépendance du pays en 1960 jusqu'à nos jours. En vue d'affirmer cette priorité accordée à l'Education, le Mali a inscrit dans sa constitution le droit de tout citoyen à l'instruction.

Pour manifester tout leur engagement, les autorités maliennes ont ratifié plusieurs conventions et traduit en actes concrets les clauses et recommandations des fora, colloques et conférences tant du niveau international, régional que national. A ce titre, on peut citer entre autres :

² Document de politique de l'ENF in DNSI : Analyse scolarisation et alphabétisation, juillet 2002

a) *Dans la première période allant de 1961 à 1967 :*

. La mise en œuvre de campagnes d'alphabétisation de masse au Mali, suite à la deuxième Conférence Internationale sur l'Education des Adultes (CONFINTEA II, Montréal /Canada 1960) et la Conférence des Ministres de l'Education des Etats d'Afrique (MINEDAF I, Addis Abéba/Ethiopie, 1961) ;

. Ces deux conférences ont eu pour écho au Mali la loi n° 62- 74/AN/RM du 17 septembre 1962 qui, *tout en affirmant le caractère laïc, obligatoire et gratuit de l'enseignement au Mali, cite les cours du soir comme un élément de l'enseignement. C'est dire qu'à l'époque l'alphabétisation se faisait en français sous forme de cours du soir. Dès 1961, une structure dénommée Education de Base a été créée pour la mise en œuvre et le suivi des cours du soir.*

b) *Dans la période de 1967 à 1972 :*

. L'engagement politique s'est traduit à travers le décret n° 70/PG/RM du 12 mai 1967 portant organisation de l'éducation qui préconise *une alphabétisation fonctionnelle qui vise une formation professionnelle permettant à l'apprenant de jouer efficacement son rôle dans son groupe et dans sa communauté, en d'autres termes une alphabétisation qui permette à chaque citoyen de mettre ses aptitudes au service de son propre développement et de celui de son milieu.*

. Pour la mise en œuvre de cette alphabétisation fonctionnelle, le décret n° 85/PG- RM du 26 mai 1967 a fixé les alphabets des langues bambara, peul, songhoy et tamasheq.

Ces deux décrets ont précédé la Conférence des Ministres de l'Education de septembre 1965 à Téhéran (Iran) qui a préconisé aussi une alphabétisation fonctionnelle pour les adultes et à partir de laquelle un Programme Expérimental Mondial d'Alphabétisation a été lancé par l'UNESCO et le PNUD.

. Le Mali a adhéré à ce Programme Expérimental Mondial d'Alphabétisation (PEMA) et l'a mis en oeuvre de 1967 à 1972. Pour gérer ce programme, les autorités de l'époque ont créé en 1967 le Centre National d'Alphabétisation Fonctionnelle (CNAF) et ses démembrements (Directions Régionales et CAF).

c) *Dans la période de 1972 à 1991 :*

Vu le succès remporté par le PEMA dans les zones d'intervention des ODR, les autorités maliennes ont créé de nombreuses autres ODR entre 1972 et 1980, dans les programmes desquelles des volets d'alphabétisation ont été intégrés. Pour apporter l'appui technique nécessaire aux volets Alphabétisation de ces ODR, l'Institut National d'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (INAFLA) puis la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAFLA) ont été respectivement créés en 1973 et 1975.

A la fin de cette période, le Mali a souscrit à la Déclaration Mondiale sur l'Education Pour Tous (EPT) adoptée à Jomtien en mars 1990.

d) Dans la période de 1991 à nos jours :

L'engagement national et politique s'est traduit comme suit :

. La tenue du débat national sur l'éducation (1991) a donné un contenu à la démocratisation du système éducatif : *« démocratiser le système éducatif c'est seulement le rendre accessible à tous, dans un souci d'équité et de justice sociale, mais aussi faire en sorte que tous les partenaires qui interviennent dans le champ éducatif soient effectivement impliqués dans sa gestion³ »* ;

. La loi n° 94- 09 du 22 / 03 / 1994 portant *principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics précise les missions des différentes structures de l'Etat, du niveau central au niveau subrégional*. A ce titre, le Ministère de l'Education est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique éducative.

. La loi n° 96- 049 du 23 Août 1996 portant modalités de promotion de treize (13) langues nationales, celles-ci jouissent des mêmes droits dans le respect des diversités culturelles et de l'unité nationale.

. La loi n° 99- 046 du 28 Décembre 1999 portant Loi d'Orientation sur l'Education qui stipule en son article 3, alinéa 9 que *l'Education Non Formelle se fait dans les Centres d'alphabétisation des adultes, les Centres d'apprentissage féminins et les Centres d'éducation pour le développement* et en son article 42 que *cette éducation a pour but de mettre en œuvre toute forme appropriée d'éducation de jeunes, non scolarisés ou déscolarisés et d'adultes en vue d'assurer leur promotion sociale, culturelle et économique*.

. La lettre de politique éducative de décembre 2000 qui a retenu onze axes prioritaires dont le premier concerne l'alphabétisation, à savoir une éducation de base de qualité pour tous ...

Suite à cette dernière loi et cette lettre ci-dessus, un Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) pour la période de 2000 à 2010 a été élaboré et a opté pour une ENF renouvelée. Le PRODEC se répartit en trois phases correspondant à trois tranches d'investissement ou Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE). Le PISE s'articule autour de trois composantes : (i) l'accès, (ii) la qualité, (iii) la gestion décentralisée / déconcentrée du système éducatif.

. Le renouvellement de la souscription du Mali à la Déclaration Mondiale sur l'Education Pour Tous (EPT) dix (10) ans après Jomtien, en adoptant le Cadre d'Action de Dakar de 2000 qui a fixé, dans son plan d'action pour 2015 en matière d'éducation non formelle, les objectifs suivants: *répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ; améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment celui des femmes et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation non formelle*.

Pour atteindre les objectifs visés par le PRODEC en faveur de l'alphabétisation et respecter l'engagement du Mali par rapport à la Déclaration Mondiale sur l'EPT, les structures suivantes ont été créées:

³ Débat National sur l'Education, Bamako, sept 1991, Document Final, p.132

. La Direction Nationale de l'Education de Base (DNEB) en 2000 pour élaborer et mettre en œuvre les éléments de la politique nationale en matière de développement de l'éducation de base ;

. Le Centre National de l'Education (CNE) en 2000 pour l'élaboration des éléments de la politique nationale dans le domaine de la recherche pédagogique ;

. Le Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle (CNR- ENF) en 2001 pour assurer la coordination des activités de tous les opérateurs oeuvrant dans le cadre de l'alphabétisation et des centres d'éducation pour le développement ;

. L'Institut des Langues Abdoulaye Barry (ILAB) en 2001 pour contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique linguistique du Mali. notamment dans le domaine de la recherche.

Les structures ainsi créées sont de deux sortes : celles chargées de gérer les actions d'alphabétisation représentées par la DNEB et le CNR- ENF, et celles chargées d'apporter l'appui technique aux structures de gestion à travers les résultats de leurs recherches, en vue de l'amélioration de la qualité des apprentissages. Ces structures sont représentées par l'ILAB et le CNE.

En plus de la création de ces structures, un 1^{er} forum national sur l'Education Non Formelle, tenu en Octobre- Novembre 2001 à Bamako, a enregistré les conclusions et recommandations suivantes :

- ❖ Libéralisation des actions d'alphabétisation ;
- ❖ Adoption de la stratégie du faire- faire ;
- ❖ Correction des disparités avec une place prépondérante aux femmes, aux jeunes et aux adolescentes défavorisées ;
- ❖ Responsabilisation des communes pour une gestion consensuelle des actions dans le contexte de la décentralisation et de la démocratisation⁴ ;
- ❖ Correction des disparités avec une place prépondérante aux femmes, aux jeunes et aux adolescentes défavorisées ;
- ❖ Responsabilisation des communes pour une gestion consensuelle des actions dans le contexte de la décentralisation et de la démocratisation⁵.

. En 2004, un plan d'action de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'Alphabétisation (DNUA- 2003-2012) a été élaboré en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT. Son lancement a été fait par Son Excellence le Chef de l'Etat.

. L'engagement politique s'est poursuivi par l'élaboration d'un document de politique nationale d'Education Non Formelle et son adoption par le Conseil des Ministres en 2007.

. Récemment, l'engagement politique des plus hautes autorités du pays s'est traduit par l'acceptation de la tenue au Mali de la Conférence Régionale Africaine sur l'Alphabétisation en Septembre 2007 et par la création d'un Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales.

⁴ ME/CNR-ENF, Actes du 1^{er} forum national sur L'Education Non Formelle. Bamako, Palais des Congrès du 29 Octobre au 1^{er} novembre 2001.

Au regard de tous ces éléments précités, il s'avère indéniable que l'engagement national et politique en matière d'alphabétisation n'est pas un vain mot et ne souffre d'aucune ambiguïté. Mais, est-ce à dire que les résultats des différents projets et programmes mis en œuvre ont-ils été à la hauteur des ambitions exprimées ?

1.4. Cadre institutionnel de l'alphabétisation et missions :

L'application des différentes lois en vue de concrétiser les engagements pris en faveur de l'alphabétisation aux niveaux international, sous régional et national a amené les autorités maliennes à doter ce sous secteur de cadres institutionnels pouvant favoriser l'atteinte des objectifs de développement. C'est dans ce cadre que de l'indépendance à nos jours les structures suivantes ont été créées :

- le Service de l'Education de Base et de l'Alphabétisation créée en 1960 et a géré les activités d'alphabétisation de la période 1961 à 1967, période marquée par une vision socialiste du développement ;
- Le Centre National d'Alphabétisation Fonctionnelle (CNAF) a vu le jour en 1968 et a œuvré pour la mise en application du PEMA de 1967 à 1972 sous le régime d'exception ;
- l'Institut National de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (INAFLA) : créé en 1973, l'INAFLA a eu à assurer en partie la gestion du projet Banque Mondiale de 1972 à 1975 et l'appui technique aux ODR ;
- la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAFLA) est la structure qui a connu deux régimes : le régime d'exception et le régime démocratique puisqu'elle a été créée en 1975 pour disparaître en 2000. Elle a entre autres poursuivi la mise en œuvre du projet Banque Mondiale et a surtout servi de référence et de consultation pour les volets alphabétisation au sein des ODR ;

La Direction Nationale de l'Education de Base (DNEB) : 2000 et le Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle :2001 (CNR-ENF) sont les dernières structures centrales créées sous le régime démocratique dans le cadre de la refondation du système éducatif malien pour la coordination et la gestion des actions d'alphabétisation. Elles ont respectivement pour missions :

- *Direction Nationale de l'Education de Base (DNEB) :*

- . élaborer les éléments de la politique nationale en matière de développement de l'Education de Base, en relation avec les autres structures compétentes ;
- . veiller à la mise en œuvre de cette politique dans un cadre unifié ;
- . assurer la coordination, le contrôle technique et le suivi des services régionaux et des services rattachés de l'Education de Base.

- *Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle (CNR-ENF) :*

- . concourir à la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'Education non formelle ;
- . assurer la coordination des activités de tous les opérateurs œuvrant dans le cadre de l'alphabétisation et des centres d'éducation pour le développement ;
- . assurer la formation des opérateurs du secteur non formel de l'éducation ;
- . appuyer les opérateurs dans la formulation et la conduite des projets d'alphabétisation et de post-alphabétisation ;
- . assurer la production, la publication et la diffusion du matériel didactique dans le domaine de l'éducation non formelle ;

- . mettre à la disposition des acteurs du secteur non formel de l'éducation un centre de documentation, d'information et de communication sociale et créer un répertoire informatisé des opérateurs du secteur non formel de l'éducation ;
- . rendre disponibles les services des ressources humaines.

Outre ces deux structures, d'autres structures ont été créés et doivent contribuer chacune à sa façon à la promotion des activités d'alphabétisation. Il s'agit notamment de :

L'Institut des Langues Abdoulaye BARRY (ILAB) qui a pour missions entre autres de :

- . contribuer à la définition de la politique linguistique du Mali. notamment dans les domaines éducatif, culturel, social et administratif et à la mise en œuvre de cette politique. notamment dans le domaine de la recherche ;
- . réaliser le schéma directeur d'aménagement linguistique du territoire ;
- . élaborer l'atlas linguistique du Mali ;
- . faire la description scientifique systématique des différentes langues en vue de leur utilisation comme médium d'éducation ;
- . publier les résultats de ses recherches ;
- . collecter, transcrire et publier les textes de tradition orale dans toutes les langues nationales ;
- . mener des études sur la traduction et l'interprétation entre les langues nationales et le français d'une part, entre les langues nationales elles-mêmes d'autre part ;
- . collecter des publications en vue d'alimenter les bibliothèques en langues nationales ;
- . élaborer les programmes d'apprentissage des langues nationales comme langues secondes.

La Direction Administrative et Financière (DAF) :

Elle a en charge la gestion financière de l'ensemble des projets et programmes du département de l'Education y compris ceux de l'alphabétisation.

Le Centre National de l'Education (CNE) :

Il élabore les éléments de la politique nationale dans le domaine de la recherche pédagogique, de la conception des programmes et manuels scolaires, des méthodes et innovations pédagogiques et veille à leur mise en œuvre en relation avec les autres structures compétentes du Ministère chargé de l'Education.

La Cellule de Planification et de Statistique (CPS) :

Elle a en charge la planification et la gestion de la base de données du département en charge de l'éducation.

La Cellule d'Appui à la Décentralisation / Déconcentration de l'Education (CAD-DE) :

- . veille à l'exécution des activités qui vont aboutir à l'adoption d'un plan de décentralisation du Ministère de l'Education ;
- . aide les Directions d'Académies d'Enseignement et les Centres d'Animation Pédagogique dans l'exécution de leurs activités ;
- . propose le renforcement des capacités au niveau régional et local en vue de la préparation des budgets annuels et plans opérationnels.

Les Académies d'Enseignement (AE) :

Elles opèrent au niveau déconcentré et sont au nombre de quinze (15). Elles sont chargées notamment de :

. l'appui technique nécessaire aux Collectivités Territoriales, aux communautés, aux promoteurs privés ;

. la mise en œuvre de la politique nationale en matière : de valorisation des langues nationales et d'adaptation de l'enseignement aux réalités locales ;

Les Centres d'Animation Pédagogique (CAP) :

Au nombre de soixante dix (70) au total, ils ont pour missions la mise en œuvre de la politique éducative du ministère chargé de l'éducation de base de l'alphabétisation et des langues nationales en relation avec les collectivités territoriales. Ils sont notamment chargés de l'appui-conseil et de l'appui technique de proximité aux Collectivités Territoriales dans le cadre de l'amélioration de l'accès et de la qualité.

Les Collectivités Territoriales (CT) :

Avec la décentralisation, elles sont instituées comme structures responsables de la politique de création et de gestion des équipements collectifs pour l'alphabétisation⁶. Dans ce cadre elles ont entre autres pour missions :

- d'élaborer leurs programmes d'éducation non formelle ;
- de définir la carte des CED, des CAF et des CAFE ;
- de participer à l'élaboration des curricula et du calendrier des CED, CAF et CAFE ;
- de gérer les compétences et les ressources transférées par l'Etat en matière d'éducation non formelle ;
- de participer à la détermination des sites des CED, CAF et CAFE à créer ;

Des organes de concertation, de coordination et d'exécution du PRODEC ont été créés à tous les niveaux : national, régional et communal. Il s'agit notamment du Comité National de Concertation (CNAC), Comités Régionaux de Concertation (CREC), Conférence Régionale de Suivi de l'Accès et de la Qualité de l'Enseignement (CRESAQUE), Comité de Cercle de Concertation (CCEC), Comité Communal de Concertation (CCOC). Malgré que les rôles de ces différents Comités aient été précisés, ils demeurent pratiquement non fonctionnels en ce qui concerne le sous secteur Education Non Formelle.

Les ONG/Associations :

Avec l'avènement de la démocratie à partir de 1991 qui a favorisé une plus grande participation de la société civile malienne à la vie publique, assez d'organisations de la Société Civile (environ 20 000)⁷ ont vu le jour.

Les domaines d'intervention de ces organisations sont multiples et variés. Citons entre autres l'élevage, l'agriculture, l'éducation (formelle, non formelle et informelle), la santé, l'environnement, les activités génératrices de revenus, etc. A des degrés divers toutes les communautés maliennes bénéficient directement ou indirectement des activités des ONG. Les ONG sont nationales ou internationales et sont regroupées en collectifs suivant les objectifs de développement visés.

Aujourd'hui, nous pouvons noter entre autres le CCA-ONG (Conseil de Concertation et d'Appui aux Organisations Non Gouvernementales au Mali), le SECO-ONG (Secrétariat de Coordination des Organisations Non Gouvernementales au Mali), la CAFO (Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali), des Groupes Thématiques (Groupe Pivot Education de Base, Groupe Pivot PME-PMI, Groupe Pivot Santé Population), qui constituent des collectifs d'ONG opérant dans le pays.

⁶ Loi n° 95-034 du 12/04/95 portant code des Collectivités Territoriales, article 14 ;

⁷ Rôle de la Société Civile dans la mise en œuvre de l'Education Non Formelle, Dr Abdoulaye SALL : Communication au Séminaire Atelier de bilan programmation et d'organisation du partenariat autour de l'ENF, décembre 2007, p. 7

Elles ont fait de l'alphabétisation un outil incontournable de développement des communautés à la base. Les résultats de différentes études nationales font mention d'acquis importants au titre des actions menées par les ONG. Dans le domaine de l'alphabétisation on retient entre autres : l'appui à la construction et l'équipement des centres, la formation des alphabétiseurs/animateurs des CAF, la dotation des CAF en matériels didactiques, l'ouverture de bibliothèques villageoises en langue nationale, la création de journaux en langue nationale pour la promotion de l'environnement lettré, l'introduction de nouvelles approches d'alphabétisation, le plaidoyer pour le financement de l'alphabétisation...

Dans le dispositif de mise en œuvre de la décentralisation, les ONG apparaissent comme un des acteurs stratégiques chargés de la fourniture des services de proximité.

Avec l'adoption de la stratégie du faire- faire pour la mise en œuvre de la politique d'alphabétisation, le rôle à jouer par ces ONG ou « opérateurs » devient prépondérant.

La dernière concrétisation de la volonté politique au niveau institutionnel a été la création récente (Octobre 2007) d'un département chargé de l'alphabétisation et des langues nationales suite à la conférence régionale de l'alphabétisation tenue à Bamako en septembre dernier. Ce département est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale dans les domaines de l'éducation de base, de l'alphabétisation et des langues nationales. A ce titre, il est chargé notamment des actions suivantes :

- . La réalisation des objectifs de la politique d'Education pour Tous ;
- . Le développement de l'éducation non formelle et notamment de l'alphabétisation ;
- . La promotion et le développement de l'utilisation des langues nationales...

1.5. Politique d'alphabétisation et Stratégies :

1.5.1. Politique d'alphabétisation :

L'alphabétisation a évolué au Mali pendant plus de quatre décennies suivant des stratégies de mise en œuvre, des programmes, des pratiques avec certes une certaine vision liée au développement mais sans que cette vision ne soit consignée dans un document servant de cadre de référence et de concertation pour tous les acteurs et intervenants. Les stratégies, programmes et pratiques d'alphabétisation opérés découlaient des textes législatifs et réglementaires qui régissaient l'alphabétisation à des périodes données et qui faisaient office d'éléments de politique linguistique. En remontant le temps, on peut citer entre autres :

a) Pour la période 1961 – 1967 :

La loi n° 62- 74/AN/RM du 17 septembre 1962 qui, *tout en affirmant le caractère laïc, obligatoire et gratuit de l'enseignement au Mali, cite les cours du soir comme un élément de l'enseignement.*

b) Pour la période 1967 – 1972 :

Le décret n° 70/PG/RM du 12 mai 1967 portant organisation de l'éducation qui préconise *une alphabétisation fonctionnelle qui vise une formation professionnelle permettant à l'apprenant de jouer efficacement son rôle dans son groupe et dans sa communauté.*

c) Pour la période 1972 – 1991 :

Il n'y a pas eu de texte législatif et réglementaire régissant cette période en dehors du décret du 12 mai 1967 et le décret présidentiel de 1975 créant l'ex- DNAFLA.

d) Pour la période 1991 à nos jours :

La loi n° 99- 046 du 28 Décembre 1999 portant Loi d'Orientation sur l'Education qui stipule en son article 3, alinéa 9 que *l'Education Non Formelle se fait dans les Centres d'alphabétisation des adultes, les Centres d'apprentissage féminins et les Centres d'éducation pour le développement* et en son article 42 que *cette éducation a pour but de mettre en œuvre toute forme appropriée d'éducation de jeunes, non scolarisés ou déscolarisés et d'adultes en vue d'assurer leur promotion sociale, culturelle et économique.*

La lettre de politique éducative de décembre 2000 qui a retenu onze axes prioritaires dont le premier concerne l'alphabétisation, à savoir une éducation de base de qualité pour tous ...

e) Situation actuelle :

L'application des différentes lois dans le cadre de la mise en œuvre du PRODEC a donné des résultats certes appréciables mais insuffisants en matière de développement du système éducatif face aux engagements internationaux pris. En effet, les exigences de la mondialisation, de la décentralisation et du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) constituent des défis majeurs à relever. Pour faire face à ces défis et en vue d'assurer un meilleur développement du système éducatif, il s'est avéré nécessaire d'élaborer des politiques sectorielles, cadre référentiel pour chaque sous-secteur. C'est dans ce contexte que conformément à ses missions, la Direction Nationale de l'Education de Base, a élaboré un document de politique de l'Education Non Formelle prenant en compte l'alphabétisation.

Ce document, comme le stipulent les textes, a été élaboré dans un cadre unifié avec la participation aux différents niveaux du processus d'élaboration, de validation et d'adoption de tous les acteurs et intervenants : Etat (Cabinet MEBALN, techniciens des services centraux et déconcentrés du MEBALN, techniciens des services et départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation), Organisations de la Société Civile (ONG nationales et internationales, Associations, Chambres de Métiers, Organisations Paysannes), Partenaires Techniques et Financiers, Collectivités Territoriales (Maires, Haut Conseil des Collectivités,...), communautés (chefs de villages, leaders d'opinion, animateurs, auditeurs, comités de gestion...)

Ce document consensuel qui est donc le fruit d'une large concertation entre tous les acteurs de l'ENF a été adopté en Conseil des Ministres en sa session du 17 janvier 2007 et est à sa phase de vulgarisation auprès des différents acteurs.

f) Politique d'alphabétisation et Langues nationales :

L'alphabétisation était faite en langue officielle (le français) au lendemain de l'indépendance, mais en raison de la non atteinte des objectifs escomptés, liée notamment à l'inadaptation des programmes et méthodes et surtout à l'utilisation d'une langue étrangère, sur exigence des communautés de base, les autorités maliennes ont opté plus tard pour l'alphabétisation en langues nationales après avoir doté quatre premières langues d'outils scientifiques.

La loi N° 96-049 du 23 Août 1996 portant modalités de promotion de treize (13) langues nationales, celles-ci jouissent des mêmes droits dans le respect des diversités culturelles et de l'Unité nationale. L'Etat reconnaît aux collectivités et aux citoyens le droit d'initier ou de participer à des actions de promotion des langues nationales à travers des activités culturelles, scientifiques et techniques dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de l'application de cette loi, parmi ces treize langues, onze (11) sont instrumentées et sont utilisées dans l'alphabétisation ; *il s'agit du bamanankan (bambara), le bomu (bobo), le bozo (bozo), le dogoso (dogon), le fulfulde (peul), le mamara (miniyanka), le soninke (sarakolé), le sonoy (songhoï), le syenara (sénoufo), le tamasayt (tamashaq) et le xaasongaxanno (khassonké).*

Les deux autres langues, à savoir le hasanya (maure) et le maninkakan (malinké) ne disposent pas entièrement d'outils mais des recherches et expérimentations sont en cours en ce qui concerne la dernière langue.

L'alphabétisation bilingue Langue nationale - Langue officielle n'est pas encore systématisée pour des raisons techniques. Les communautés de base en expriment çà et là le besoin pour leur permettre d'être les interlocuteurs directs des partenaires techniques et financiers qu'elles rencontrent dans le cadre de leurs programmes de développement. Dans cet ordre d'idée, l'Institut des Langues Abdoulaye Barry oeuvre pour un bilinguisme fonctionnel Français- Langue nationale.

g) Politique d'alphabétisation, composante de la politique éducative :

En raison du rôle que joue l'alphabétisation dans le développement socio-économique du pays en général et celui de l'éducation en particulier, cette composante figure en bonne place dans les documents d'orientation du secteur de l'éducation. A titre d'exemples on peut citer la Lettre de Politique Educative, la Loi d'Orientation sur l'Education, le Programme Décennal de Développement de l'Education, le Programme d'Investissement Sectoriel de l'Education.

. La Lettre de Politique Educative :

La Lettre de Politique Educative de décembre 2000 a retenu onze axes prioritaires dont le premier concerne l'alphabétisation, à savoir, une éducation de base de qualité pour tous et comme mesure envisagée pour atteindre cet objectif, il s'agira pour le Gouvernement de prendre les dispositions suivantes⁸:

- ❖ la multiplication des structures d'accueil en vue de permettre aux jeunes déscolarisés et non scolarisés d'accéder à un apprentissage minimum ;
- ❖ le renforcement des structures d'accueil en vue d'améliorer sensiblement le taux d'alphabétisation des adultes et particulièrement celui des femmes ;
- ❖ la mobilisation et l'implication des Collectivités Territoriales, des ONG et des communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'alphabétisation, d'éducation et de formation ;
- ❖ l'appui du Gouvernement aux communautés en termes de participation à la prise en charge des salaires des éducateurs des CED et la fourniture du matériel didactique.

. La Loi d'Orientation sur l'Education :

Elle stipule en son Article 3, alinéa 9 que l'Education Non Formelle se fait dans les Centres d'Alphabétisation des Adultes, les Centres d'Apprentissage Féminins et les Centres d'Education pour le Développement et en l'article 42 que cette éducation a pour but de mettre en œuvre toute forme appropriée d'éducation de jeunes, non scolarisés ou déscolarisés et d'adultes en vue d'assurer leur promotion sociale, culturelle et économique.

. Le PRODEC :

En matière d'alphabétisation, le PRODEC vise essentiellement à encourager toutes les actions d'alphabétisation et d'apprentissage dans le secteur informel à travers une stratégie adéquate de formation de formateurs, d'animateurs, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique efficiente de production de matériel didactique⁹ en vue de porter le taux d'alphabétisation des adultes de 28 % en 2000 à 55 % en 2010 dont 45 % pour les femmes.

⁸ Lettre de politique Educative, Mesure 10 : Le Développement des Centres d'Education pour le Développement et des Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle.

⁹ Ministère Education, Grandes Orientations de la Politique Educative-2000 p. 15

. Le PISE I :

Dans le cadre du PISE I (2001-2004), en matière d'Education non formelle, l'objectif à court terme était de renforcer la capacité du système à mettre en œuvre des programmes se traduisant notamment par :

- Le renforcement des compétences linguistiques et d'enseignement des agents d'alphabétisation et des directeurs des Zones d'Alphabétisation Fonctionnelle.....
- La création d'un cadre pour élargir le champ d'activités des CAF ;
- Le renforcement des capacités des Comités villageois d'alphabétisation ;
- L'amélioration du contenu du curriculum prenant en compte des messages forts pour le changement de comportement face au MST et le VIH-SIDA....

. Le PISE II :

En se fondant sur les insuffisances constatées au cours de la mise en œuvre du PISE 1, ainsi que sur les résultats d'études spécifiques réalisées sur le système éducatif, le PISE 2 (2004-2007) se propose de contribuer à la réalisation des objectifs prioritaires définis par le PRODEC, l'Education Pour Tous (EPT), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la Déclaration de Paris et le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

En matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, cette phase verra l'extension des activités et stratégies testées pendant la première phase, de même les objectifs détaillés de l'extension des CAF et des CED seront définis :

- expansion des programmes des CAF et CED et leur taux de couverture.
- mode de fonctionnement fondamentalement nouveau pour les CAF et CED, y compris des partenariats plus étroits avec les ONG.
- évaluation des nouveaux curricula ;
- exécution de nouvelles approches de supervision ;
- introduction d'activités de post-alphabétisation sur la base des réalités locales ;
- organisation d'activités de suivi et d'évaluation

1.5. 2. Stratégies :

Dans l'exécution d'une action d'alphabétisation, les aspects de stratégies et de programmes doivent être des préalables aux activités à entreprendre et déterminent la réussite de ces activités. C'est pourquoi, il s'avère important de réfléchir à temps sur les éventuelles composantes de la stratégie à adopter, du programme à exécuter et d'en déterminer la pertinence.

Toutes les périodes qui ont marqué l'alphabétisation au Mali n'ont pas bénéficié de stratégies nationales élaborées par les structures compétentes pour la promotion de ce sous secteur. Celles ayant conçu une stratégie ont tantôt mis l'accent sur certaines de ses composantes au détriment des autres. Ces composantes en matière de stratégie d'alphabétisation se traduisent par l'*accès*, la *qualité* et la *gestion* de l'alphabétisation ainsi que par son *financement*.

. La période de 1961 à 1967 :

La stratégie mise en œuvre pour cette période a consisté à mettre l'accent sur l'accès des cours du soir par un plus grand nombre d'adultes en utilisant des établissements scolaires existants et autres édifices publics ou communautaires (magasins, vestibules, hangars ...), en comptant sur des volontaires locaux et la Radio Nationale pour l'animation des cours et en responsabilisant des groupes d'écoute collective (dotés de postes récepteurs) pour la gestion des cours, avec à l'appui le slogan « *Apprendre à lire, écrire et calculer* ».

. La période de 1967 à 1972 :

Cette période a été entièrement couverte par le programme Expérimental Mondial d'Alphabétisation (PEMA) qui a fonctionné à partir d'une stratégie nationale bien déterminée. Celle-ci se traduisait par :

Au plan de l'accès :

+ La mise en place d'une structure centrale dénommée Centre National de l'Alphabétisation Fonctionnelle (CNAF) et ses démembrements (Directions Régionales, Zones d'Alphabétisation Fonctionnelle, Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle) en vue d'exécuter le programme, de coordonner toutes les activités d'alphabétisation et d'assurer le suivi de ces activités ;

+ La détermination des zones d'implantation des CAF de concert avec les services d'encadrement cibles ;

+ La sensibilisation des communautés cibles sur l'importance de l'action à entreprendre et la nécessité de construire un local du CAF et de prendre en charge l'organisation matérielle du centre ;

+ L'émission à la Radio Nationale d'un slogan publicitaire « *Apprendre pour mieux produire* ».

+ Le recrutement des chefs de ZAF et animateurs de CAF ;

+ L'équipement des CAF en mobiliers et matériel d'alphabétisation ;

+ La dotation des CAF en produits PAM en vue d'une motivation permanente des auditeurs :

Au plan de la qualité :

+ Les chefs de ZAF et les animateurs de CAF sont initiés à la transcription des langues d'alphabétisation ;

+ Des fascicules servant de syllabaire et de livret de calcul, adaptés plus ou moins aux réalités des zones d'intervention, sont élaborées et mises à la disposition des CAF ;

+ Les cours sont dispensés suivant la méthode syllabique.

Au plan de la gestion :

+ La gestion du matériel d'alphabétisation mis à la disposition du centre ;

+ La prise en charge de l'organisation matérielle du centre par la communauté cible ;

+ La distribution des produits PAM pour la motivation des auditeurs de centre.

+ Le suivi de la bonne marche du centre par un comité de surveillance ;

. La période de 1972 à 1991 :

Contrairement à la période précédente, cette longue période de deux décennies n'a pas bénéficié de stratégie nationale de promotion de l'alphabétisation malgré la création d'une structure centrale chargée de la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle et des langues nationales. N'ayant pas de démembrements au niveau des régions, cette structure a été contrainte d'opter pour la stratégie de faire- faire quant à la promotion de l'alphabétisation. Ceci donnait droit aux ODR intégrant un volet Alphabétisation dans leur programme de développement d'élaborer chacune sa propre stratégie de promotion de l'alphabétisation en fonction de leurs objectifs respectifs et de leurs préoccupations.

D'une façon générale, les stratégies mises en œuvre par les ODR pour mener à bien les activités d'alphabétisation comportaient bel et bien les composantes accès, qualité, gestion et financement.

S'agissant de la *composante accès*, dans la plupart des cas, les conditions étaient réunies en grande partie, à savoir la sensibilisation des populations cibles ; le choix des villages bénéficiaires ; la construction et l'équipement en mobiliers des centres d'alphabétisation : le recrutement d'un coordinateur pour la mise en œuvre et la coordination de l'action

d'alphabétisation ; le recrutement des superviseurs et animateurs/animateuses de centre, l'inscription des auditeurs et auditrices.

Concernant la *composante qualité*, les documents d'alphabétisation et parfois de post-alphabétisation plus ou moins adaptés sont mis à la disposition des centres ; les horaires de cours sont fixés de commun accord avec les auditeurs de centre ; la méthode d'alphabétisation semi globale dite méthode DNAFLA est appliquée pour dispenser les cours ; les superviseurs que sont les chefs de ZAF assurent le suivi de la progression pédagogique de l'action.

Quant à la *composante gestion*, le Coordinateur du volet Alphabétisation, censé coordonner et gérer toutes les actions de son volet, avait un statut qui variait d'une ODR à l'autre. Il pouvait être chef de Division, chef de Section ou simple agent selon l'importance qu'accordait chaque ODR à l'action d'alphabétisation au sein de son programme de développement. Le statut de la plupart des Coordinateurs ne leur permettait pas d'exercer pleinement les responsabilités qui leur étaient assignées. Cet état de fait a joué négativement sur la réussite des actions d'alphabétisation au sein de ces ODR.

Certains superviseurs d'alphabétisation exerçaient des tâches autres que celles qui leur étaient confiées.

S'agissant maintenant de la *composante financement*, l'ordonnateur des dépenses dans le cadre du volet Alphabétisation que devrait être le Coordinateur était complètement exclu de la gestion financière le concernant. Ceci explique en grande partie les difficultés à obtenir des données statistiques en matière de dépenses effectuées pour ce sous secteur.

De surcroît, les rapports de collaboration entre les ODR et la structure de tutelle technique des volets Alphabétisation qu'était la DNAFLA étaient tels que celle-ci n'avait pas droit de regard sur la gestion des activités d'alphabétisation. Les bilans- programmations et les prestations de services commandités étaient les seules occasions d'échange entre les deux partenaires. Ces occasions n'étaient pas suffisantes pour apprécier les composantes des différentes stratégies mises en œuvre par les ODR.

L'expérience a montré que les stratégies de promotion de l'alphabétisation mises en œuvre par les différentes ODR n'ont pas permis la pérennité des actions d'alphabétisation initiées par ces services d'encadrement après l'arrêt de financement de ces derniers.

. La période de 1991 à nos jours :

Cette période qui a été marquée par la libéralisation des actions d'alphabétisation n'a pas non plus connu de stratégie nationale de promotion de l'alphabétisation. Avec l'arrêt de financement de bon nombre d'ODR et l'émergence d'une multitude d'ONG nationales et internationales intégrant les actions d'alphabétisation dans leurs projets et programmes de développement, les possibilités pour la structure centrale de tutelle technique de l'alphabétisation d'exercer un contrôle de qualité sur les nombreuses et diverses stratégies d'alphabétisation mises en œuvre sont encore beaucoup plus réduites que dans la période précédente. Ceci est d'autant plus vrai que la structure de tutelle ignore l'existence de bon nombre d'ONG évoluant dans le pays.

a) Le plaidoyer :

Une des stratégies les plus importantes est sans doute le plaidoyer généralement soutenu par un groupe de mobilisation. Ce sont les actes posés par les groupes de plaidoyer qui peuvent constituer des créneaux de mobilisation de ressources pour la prise en compte des besoins éducatifs et de formation des populations.

Les actions de plaidoyer, au fil des grands moments de l'alphabétisation, ont fait leurs preuves. On peut entre autres citer les deux occasions ci-après :

. La commémoration chaque année du 8 septembre, journée internationale de l'alphabétisation, depuis la tenue en 1965 à Téhéran (Iran) du Congrès Mondial des Ministres de l'Education sur l'élimination de l'analphabétisme, donne l'occasion d'informer la nation, les populations sur le rôle et l'importance de l'alphabétisation dans le développement socio-économique du pays ;

. Le bilan- programmation des campagnes d'alphabétisation constitue également un moment privilégié qui interpelle les promoteurs de l'alphabétisation sur ce qui reste à faire par rapport aux efforts fournis et sur les manières de faire et les moyens déployés.

b) Les acteurs :

Comme mentionné plus haut, au Mali, les actions d'alphabétisation sont menées à travers trois types de programmes : programme national, programme sectoriel, programme des ONG et Associations. Ces programmes visent essentiellement l'élimination de l'analphabétisme, l'élévation du niveau culturel des populations, la formation des communautés pour mieux s'organiser et résoudre leurs problèmes du développement. La mise en œuvre de ces différents programmes est assurée par diverses catégories de personnel : animateurs, éducateurs, facilitateurs et formateurs.

Les animateurs :

Suivant les programmes, ils sont aussi appelés éducateurs ou facilitateurs.

Caractéristiques :

Les animateurs sont recrutés parmi :

- les membres lettrés (hommes et femmes) des communautés bénéficiaires;
- les jeunes diplômés ayant été initiés aux règles de transcription et à la méthodologie d'enseignement en langue nationale dans les centres permanents des structures centrales et déconcentrées d'Education Non Formelle ;
- les néo-alphabètes issus des Centres d'alphabétisation ayant bénéficié d'une formation pédagogique ;

Statut :

Dans les programmes nationaux et sectoriels, l'animateur est recruté par la communauté et est issu du village. Il n'a pas de statut au sens juridique du terme et n'appartient à aucun corps. Il peut néanmoins bénéficier d'une motivation en nature ou en espèces de la part de la communauté suivant la disponibilité de cette dernière.

Dans les ONG, Associations et communautés, l'animateur bénéficie d'un salaire mensuel pendant la durée du projet ou programme. Les animateurs ne sont affiliés à aucune instance syndicale mais des contrats de travail peuvent être établis entre animateurs et ONG, entre éducateurs et ONG, entre animateurs/ éducateurs et autorités communales.

De 1997 à 2001 la situation des animateurs et animatrices se présente comme suit sur l'ensemble du territoire national :

Tableau : Situation des animateurs /animatrices de 1997 à 2001¹⁰

CAMPAGNES	ANIMATEURS		
	Homme	Femme	TOTAL
1997/1998	13 334	2 875	16 209
1998/1999	14 526	3 020	17 546
1999/2000	15 252	3 171	18 423
2000/2001	16 015	3 330	19 345

¹⁰ Rapport national pour la CONFINTEA bilan mi-parcours 1997-2003, Juillet 2003

Les animateurs peuvent bénéficier de stage de recyclage et d'autres formations en fonction des besoins spécifiques des communautés cibles.

Les Formateurs :

On distingue deux types de formateurs : les formateurs du niveau national et régional et les formateurs des O.D.R., ONG, Associations et Projets.

Formateurs du niveau national et régional :

Caractéristiques :

❖ Formateurs du niveau national :

Ce sont les agents des structures centrales du département de l'Education chargées de la gestion de l'Education non Formelle. Il s'agit de cadres relevant de la Directrice Nationale de l'Education de Base (DNEB), du Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle (CNR-ENF), du Centre National de l'Education (CNE), de l'Institut des Langues Abdoulaye BARRY (ILAB), de l'Institut des Sciences Humaines (ISH), de la Faculté des Langues, Arts et Sciences Humaines (FLASH). Ils ont en charge :

. la formation des formateurs (formateurs régionaux) ;

. la conception et l'élaboration du matériel didactique utilisé en éducation non formelle (alphabétisation, post-alphabétisation et Centres d'Education pour le Développement). A ce niveau, il faut signaler qu'une autre catégorie de personnel a un rôle fondamental à jouer : il s'agit des illustrateurs qui fournissent les images nécessaires pour une meilleure compréhension du contenu des abécédaires et autres manuels d'alphabétisation et de post-alphabétisation par les apprenants (auditeurs).

Les contenus des manuels, les images sont adaptés aux particularités de chaque région et partant aux besoins spécifiques des auditeurs et auditrices.

. le contrôle, le suivi et l'évaluation des activités d'alphabétisation.

❖ Formateurs du niveau régional :

Ce sont les agents chargés d'Education non Formelle au sein des Académies d'Enseignement et les chargés de Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle et de Centres d'Education pour le Développement dans les Centres d'Animation Pédagogique (CAP). Ils sont chargés de former les animateurs, éducateurs et membres de comité de gestion et d'assurer le suivi/évaluation des centres.

Statut :

Les formateurs du niveau national sont tous des agents de l'Etat dont le salaire est pris en charge par le budget national. On distingue parmi eux des sociologues, des philosophes, des psychopédagogues, des psycholinguistes, des psychologues, des linguistes, des dessinateurs, des maîtres du 1^{er} cycle et second cycle, des professeurs d'enseignement secondaires général.

Quant aux formateurs du niveau régional, ils sont des maîtres du premier et du second cycle généralistes et spécialistes (anglais, lettres, sciences) et des cadres supérieurs.

❖ Formateurs des O.D.R., ONG et Associations :

Caractéristiques :

Les formateurs des Opérations de Développement Rural (O.D.R) sont les agents de l'Etat ou des spécialistes recrutés et formés à cet effet au sein des dites ODR. Ils sont représentés au niveau régional et local par des chefs de ZAF (Zone d'Alphabétisation Fonctionnelle) souvent appelés également SOP (Spécialiste en Organisation Paysanne). Ils participent à l'élaboration du matériel didactique de post-alphabétisation et assurent la formation au niveau régional (Chefs de ZAF) et au niveau local (animateurs, comités de gestion) ainsi que le suivi.

Les formateurs au niveau des ONG Associations et Projets assurent la formation de l'animateur, le suivi des activités d'alphabétisation et participent à la conception de matériel didactique.

Statut :

Au niveau des ODR et Projets, les formateurs sont des techniciens et ingénieurs d'agriculture et d'élevage, des enseignants.

Les formateurs des ONG et Associations sont généralement des jeunes diplômés, toutes spécialités confondues, recrutés sur concours et formés à cet effet.

Il n'existe pas de répertoire sur le personnel impliqué dans la formation au niveau des ODR, ONG et Associations.

Il faut signaler que le Mali ne disposant pas de structures spécialisées dans la formation en éducation non formelle, on a souvent recouru à des personnes ressources externes pour assurer certaines formations. élaborations de matériel didactique....

c) Groupes cibles de l'Alphabétisation :

Le public cible, de plus en plus diversifié, couvre :

- En milieu rural : les producteurs ruraux (hommes, femmes), les organisations locales d'encadrement, les équipes techniques villageoises, les artisans et prestataires ruraux, les associations féminines, les jeunes déscolarisés précoces ou non scolarisés ;
- En milieu urbain et péri- urbain : les femmes adultes, les jeunes en situation difficile, les apprentis et patrons artisans, les associations, les jeunes hors écoles....

En 2006, 61 056 auditeurs dont 32 495 femmes¹¹ (53,22 %) ont fréquenté les CAF contre 88 526 dont 38 990 femmes en 2005¹² (44,04 %). Comme l'indiquent les chiffres précédents, dans l'espace d'une année, l'effectif des auditeurs a baissé de 27 470 auditeurs dont 6 495 femmes. Le nombre d'auditeurs hommes ayant ainsi diminué beaucoup plus que celui des femmes, le pourcentage de celles-ci a visiblement augmenté en passant de 44,04 % en 2005 à 53,22 % en 2006.

Sur ces effectifs inscrits dans les centres, on enregistre au titre de 2006 un total de 52 687 néo-alphabètes dont 12 155 femmes soit 23,07 %.

1.5.3. Programmes :

De même que pour les stratégies, les différentes périodes n'ont pas toutes bénéficié de programme national d'alphabétisation.

. Les périodes de 1961 à 1967 et de 1967 à 1972 ont chacune bénéficié d'un programme d'alphabétisation d'envergure nationale. Le programme de la première était celui de l'école primaire d'antan et le programme de la deuxième se traduisait par le PEMA.

. Les périodes de 1972 à 1991 et de 1991 à nos jours n'ont pas du tout connu de programme d'alphabétisation d'envergure nationale, pour des raisons évoquées plus haut dans le cadre des stratégies de promotion de l'alphabétisation.

a) Curricula / matériel didactique :

La production de matériels didactiques est sans doute la condition sans laquelle il ne peut y avoir de programme d'alphabétisation, ni d'environnement lettré.

¹¹ MEN/CNR-ENF : Rapport Général Séminaire National de Bilan – Programmation sur l'ENF 2005-2006. Bamako, janvier 2007

¹² MEN/CNR-ENF : Rapport Général Séminaire National de Bilan – Programmation sur l'ENF 2004-2005. Bamako, Mars 2005

Différents programmes ont été mis en œuvre à travers l'utilisation de livrets d'alphabétisation pour l'apprentissage de la lecture/écriture et du calcul élaborés par l'ex-DNAFLA et les structures qui l'ont précédée. Ces livrets ont fait leurs preuves et ont permis d'atteindre plus ou moins des objectifs de développement du moment et de contribuer à réduire le taux d'analphabétisme dans notre pays.

Avec la souscription du Mali aux recommandations de la Conférence de Jomtien de 1990 et qui a donné une nouvelle définition de l'Education de Base, à savoir, « *celle qui fait acquérir à l'individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un minimum de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer efficacement au développement économique, social et culturel de celle-ci*¹³ », ces livrets ont montré leurs limites car ne répondaient plus aux aspirations des bénéficiaires et des partenaires du point de vue contenus, présentation, méthodes...

C'est dans ce cadre que le département de l'Education a enclenché avec la collaboration des structures techniques, de la société civile et l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, un processus d'élaboration de curriculum et partant de manuels d'alphabétisation qui prennent désormais en compte les *Compétences de Vie Courante* (CVC).

Ces manuels ainsi conçus conviennent aux publics cibles parce que reflétant leur vie quotidienne et les aident à jouer le rôle qui est le leur dans le développement socio-économique de leur localité et partant du pays.

Actuellement sont disponibles : le curriculum, référentiel de base pour l'élaboration des manuels et guides et les manuels d'alphabétisation dans onze langues nationales.

Les matériels didactiques du type audio-visuel ou presse sont des denrées rares, même s'ils ont existé pendant une courte période. De nos jours des actions sont entreprises pour dynamiser cette pratique dans les CAF.

b) Approches et temps de formation :

. *L'alphabétisation initiale* se fait à travers trois approches ou sessions possibles et vise à apprendre aux adultes et jeunes à lire, écrire et calculer afin d'être plus performant dans leurs activités quotidiennes :

- + la session extensive : elle consiste en des cours d'alphabétisation pendant six mois, avec 20 jours de cours par mois et 2 heures par jour, soit 240 heures ;
- + la session semi intensive de 60 jours de cours avec 4 heures par jour, soit 240 heures ;
- + la session intensive de 45 jours avec 6 heures par jour soit 270 heures.

Il faut signaler à ce niveau que les normes exigées dans le cadre de l'alphabétisation initiale ne sont pas respectées par certaines ONG et associations pour diverses raisons. Cela influe du coup sur la qualité des apprentissages.

Outre ces trois types de session, on a souvent recours à la formation modulaire et à la formation à la carte suivant les besoins spécifiques exprimés par les communautés.

La méthode d'alphabétisation basée sur les CVC qui est en cours d'expérimentation s'effectue en deux phases :

- Une phase d'alphabétisation initiale basée sur l'acquisition des connaissances instrumentales de base en lecture, écriture et calcul pour 270 à 300 heures ;
- Une phase de consolidation des acquis de la première phase et dure 180 heures.

. *La post-alphabétisation* a été conçue comme un complément et une étape de consolidation des acquis de l'alphabétisation ; elle se voulait comme un moyen de prévention contre

¹³ Déclaration mondiale sur l'Education pour tous

l'analphabétisme de retour. La principale méthode de post-alphabétisation développée a été la Formation Supérieure des Néo-alphabètes (FSNA).

Il s'agissait de donner une formation scientifique aux néo-alphabètes pour leur permettre de résoudre leurs problèmes. La stratégie consistait à élaborer des fiches techniques sur des thèmes reconnus prioritaires par les néo-alphabètes et organiser des stages de formation en faisant intervenir les spécialistes des domaines (santé, agriculture, etc.)

De nos jours la post-alphabétisation consiste à consolider les acquis instrumentaux de l'alphabétisation et à favoriser l'acquisition de compétences de vie courante notamment dans les domaines de la santé, la gestion, l'agriculture, l'élevage, l'environnement ...

La durée des sessions de formation en post-alphabétisation est fonction du ou des modules à dispenser et peut varier d'un partenaire à l'autre.

. *La formation qualifiante* qui est un apprentissage permettant de donner aux néo-alphabètes des compétences avérées dans un domaine donné comme métier à exercer. Le Mali travaille actuellement à mettre en place des formations qualifiantes dans les CAF.

c) Contenus :

Phase d'alphabétisation initiale : apprentissage des connaissances instrumentales en lecture/écriture (alphabet, syllabes mots, phrases, lecture de textes) et en calcul (connaissance des chiffres et nombres, formation des nombres, technique des quatre opérations et initiation aux différentes unités de mesure).

Phase de post-alphabétisation : elle consiste à l'étude avec les néo-alphabètes des thèmes sur l'agriculture, la santé humaine, la santé animale, la gestion, l'environnement, les Activités Génératrices de Revenus, la citoyenneté/bonne gouvernance...

d) Le Suivi- évaluation :

Le suivi- évaluation influe sur l'efficacité des actions d'alphabétisation, car il permet d'aplanir les difficultés et problèmes et de certifier au besoin les apprentissages.

Les domaines d'investigation sont d'ordre psychopédagogique, socio économique, financier et organisationnel. La démarche méthodologique est surtout l'autoévaluation et l'évaluation externe aux moyens de livret d'autoévaluation, de fiches, ...

e) L'environnement lettré :

Considéré comme un ensemble de stratégies pour éviter le non retour dans l'analphabétisme des néo- alphabètes, l'environnement lettré, a longtemps consisté au Mali en la production et en la mise à disposition de ce public d'une masse documentaire variée en langues nationales . Outre les manuels d'alphabétisation, les centres étaient dotés de brochures de post-alphabétisation couvrant différents domaines, les journaux en langues nationales bamanan (KIBARU, JEKABAARA), fulfulde (KABAARU), soninke (XIBAARE). D'autres journaux comme KOTE, NETAA et NTULOMA ont servi de nourriture spirituelle pour les néo- alphabètes. Aujourd'hui les trois derniers journaux cités ne paraissent plus et la demande de ceux qui paraissent est en nette régression suite à la rupture du financement des ODR qui constituaient les partenaires opérationnels.

Toutefois des ONG conçoivent et mettent à la disposition de leur public des documents en langues nationales ; d'autres se contentent de l'achat du matériel disponible en langues nationales pour la constitution de bibliothèques villageoises.

D'autres faits marquants de l'environnement lettré se traduisent par la réalisation en langues nationales de panneaux de signalisation à la croisée des chemins, d'écriteaux sur des édifices

publics et privés, de correspondances entre néo-alphabètes ou adressés à des services publics...

f) Le partenariat :

En raison de son caractère multisectoriel, un partenariat fécond doit s'instaurer autour de l'alphabétisation pour la rendre plus dynamique.

Au Mali, dans le cadre de la mise en œuvre du PISE, un cadre partenarial de concertation est établi entre l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers et d'autre part entre l'Etat et la Société Civile à travers le Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle.

Le Comité d'orientation du CNR-ENF est l'organe de contrôle et de conseil chargé de fixer les objectifs et d'évaluer les actions entreprises par le centre, d'approuver le rapport d'activités et de veiller à l'exécution correcte de plan d'action adopté.

Dans la pratique, le partenariat n'est pas assez structuré pour jouer pleinement son rôle.

g) La recherche- action :

Différentes études scientifiques ont été menées dans le cadre de la recherche en vue de la promotion de l'alphabétisation. Cependant, certaines structures sont censées intervenir dans la recherche linguistique appliquée telles que l'Institut des Langues Abdoulaye Barry et l'Université de Bamako à travers la FLASH et l'ISFRA. Mais dans la pratique, leur appui est très faiblement sollicité, ce qui constitue un handicap pour le sous secteur ENF.

Chaque année, un nombre important de mémoire d'étudiant porte sur les thèmes relatifs à l'alphabétisation. Ces étudiants trouvent l'appui conseil nécessaire auprès des spécialistes de l'ENF dans le cadre de leurs travaux de recherche.

Bien que certains Professeurs d'Université participent de façon ponctuelle aux activités d'élaboration des matériels didactiques, il n'existe pas de relations de collaboration établies et formelles entre l'Université et les institutions chargées de la promotion de l'alphabétisation.

1.6. Financement de l'alphabétisation

Les actions d'alphabétisation précitées ont été menées à travers trois types de programmes : programme national, programme sectoriel, programmes et projets des ONG- Associations et communautés.

a) Programme national : C'est un programme d'envergure nationale, initié et exécuté sur l'ensemble du territoire ou sur un plan trans-régional. Seule la période de 1967 à 1972 a connu un tel programme national financé par le PNUD et l'UNESCO.

b) Programme sectoriel : C'est un programme intégré. C'est le cas par exemple des Opérations et Offices de Développement Rural (ODR) qui se présente sous forme de volet Alphabétisation.

c) Programme et Projet des ONG, Associations et communautés : Ce sont des programmes initiés et exécutés au niveau régional ou local par les ONG et les Associations.

De nos jours, avec la décentralisation, des programmes sont initiés à la base au niveau des communautés et mis en œuvre avec l'appui des ONG et des services techniques spécialisés. Ces différents programmes sont mis en œuvre à travers trois modes de financement :

- la contribution de l'Etat qui assure, sur le budget national, le salaire des agents et les crédits de fonctionnement des services et structures techniques, l'élaboration de curricula et la formation des formateurs, la production du matériel didactique de base ;

- la contribution des populations bénéficiaires notamment par la construction et l'équipement des centres, les frais de fonctionnement des centres (lampes à pétrole, prise en charge partielle des animateurs.....). Par exemple, dans le cadre de l'approvisionnement d'une banque de céréales, les populations participent en nature à concurrence de deux à trois tonnes de céréales selon le cas. L'hébergement et l'entretien de l'équipe d'appui ponctuel sont également assurés par les bénéficiaires ;
- l'aide extérieure à travers les PTF essentiellement constitués d'acteurs des différentes coopérations bilatérales (Pays-Bas, Suède, Suisse,) et multilatérales (UNESCO, BAD, UNICEF ...) sous forme soit de prêts remboursables consentis aux ODR, soit des subventions.

Il faut reconnaître que l'alphabétisation est peu financée de l'intérieur.

A titre indicatif, les données ci-dessous illustrent les efforts consentis à travers l'investissement dans le secteur de l'éducation non formelle par le Budget du Ministère de l'Education Nationale avant le démarrage du PISE soit de 1997 à 2000 et de 2001 à 2002. De 1997 à 2000 le budget alloué à la structure centrale chargée de l'ENF a atteint la proportion suivante :

DESIGNATION	ANNEE			
	1997	1998	1999	2000
Personnels	122 744 000	111 210 000	123 780 000	124 654 000
Fournitures bureau	2 454 000	2 454 000	2 454 000	2 454 000
Autres dépenses	89 827 000	89 827 000	89 827 000	89 827 000
Frais de transport	4 539 000	4 539 000	4 539 000	4 539 000
TOTAL	219 564 000	209 030 000	220 600 000	221 474 000

Au titre de l'exercice 2001/2002, à la mise en œuvre du PISE, l'investissement a concerné plusieurs domaines tels que notamment la formation, l'élaboration, la production et la diffusion de manuels et guides d'éducateurs, le suivi, l'organisation de séminaires, d'ateliers, etc.

Il se présente comme suit :

Actions	Montant	
	acquis/mobilisé (en millions de F CFA)	acquis/mobilisé (en dollar US)
Formation des éducateurs CED	211130962	Soit 351 689
Formation des formateurs des formateurs	13 850 000	Soit 23 083
Recrutement des éducateurs CED	107 625 000	Soit 179 375
Recyclage des éducateurs CED	7 500 000	Soit 125 000
Impression et distribution des manuels et guides pédagogiques élaborés	45 000 000	Soit 75 000
Suivi des CED ouverts	16 292 000	Soit 27 153
Elaboration des documents de l'ENF (document de politique, plan d'action, manuel de procédure, textes législatifs et réglementaires du CNR-ENF)	8 066 579	Soit 13 444
Atelier national de validation des documents de l'ENF élaborés	13 950 000	Soit 23 250

Organisation du 1 ^{er} forum national sur l'ENF	61 500 000	102 500
TOTAL	544 357 000	907 262

Il convient d'ajouter à ces données, celles relatives aux investissements publics dans des programmes et projets ; trois exemples sont cités pour illustration : il s'agit de :

- Du programme National de vulgarisation Agricole (PNVA) qui, dans sa composante alphabétisation, a été financé à hauteur de 535 110 000 de FCFA (soit environ 891 666\$) en 1996-1997 ; à hauteur de 1 912 240 000 (soit 3 187 066\$ en 1999) ;
- Du programme de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) où les investissements dans l'alphabétisation des adultes ont atteint 3 638 886 000 F CFA (soit 6 064 810\$ en 1998) ;
- Du programme de l'Appui aux Collectivités Décentralisées pour le Développement Participatif (ACODEP) qui a investi dans l'éducation des adultes entre 1993 et 1997 la somme de 3 582 573 000 FCFA soit 5 970 955\$.

Au niveau de la société civile :

En ce qui concerne les ONG et les Associations, leur contribution dans le sous-secteur a été véritablement accentuée avec l'avènement de la démocratie qui a favorisé une plus grande participation de la société civile malienne à la vie publique. Aujourd'hui, nous pouvons noter le CCA-ONG (Conseil de Concertation et d'Appui aux Organisations Non Gouvernementales au Mali), le SECO-ONG (Secrétariat de Coordination des Organisation Non Gouvernementales au Mali), la CAFO (Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali), des Groupes Thématiques (Groupe Pivot Education de Base, Groupe Pivot PME-PMI, Groupe Pivot Santé Population) qui sont des collectifs regroupant les ONG Nationales et Internationales intervenant sur le terrain.

Les domaines d'intervention des ONG au Mali sont multiples et variés. Citons, entre autres, l'élevage, l'agriculture, l'éducation (formelle, non formelle et informelle), la santé, l'environnement, les activités génératrices de revenus, etc. A des degrés divers, toutes les communautés maliennes bénéficient directement ou indirectement des activités des ONG dans les domaines cités.

Les axes sur lesquels porte la présente étude de cas sont le volume d'investissement et l'augmentation de la participation par le canal des ONG en éducation des adultes.

Un choix raisonné, dont le critère fondamental est l'opérationnalité des ONG, a permis de retenir treize ONG au total.

Dans un deuxième temps, il a été répertorié les domaines d'intervention des ONG qui nécessitent des activités d'éducation des adultes. Ces domaines sont : *démocratie/paix et citoyenneté critique, amélioration des conditions et qualités de l'éducation, l'alphabétisation, personnes âgées/handicapées/migrantes détenues, la santé, les activités génératrices de revenus des femmes, l'agriculture et l'élevage.*

De 1997 à 2003 les ONG enquêtées ont investi :

- Dans la démocratie/paix et citoyenneté critique 740 338 060 F CFA (soit 1 233, 896 \$US) pour 51 569 bénéficiaires ;
- Dans l'amélioration des conditions et qualité de l'éducation 5 987 548 190 F CFA (soit 9 979 246, 943\$ US) pour 82 270 bénéficiaires ;
- Dans l'alphabétisation des adultes 1 088 684 230 F CFA (soit 1 814 473, 716\$ US) :

- Dans le domaine de la santé 1 032 053 905F CFA (1 720 089, 441\$ US) pour 89 000 bénéficiaires ;
- Dans le domaine des activités génératrices de revenu des femmes 567 224 205F CFA (soit 943 373, 675 \$ US) pour 7 900 bénéficiaires ;
- En agriculture/élevage 990 000 000 F CFA (soit 1 650 000) ;
- Dans les activités à l'endroit des personnes âgées/handicapées/migrantes/détenues 150 612 250F CFA (soit 251 020, 416\$ US) pour 5 929 bénéficiaires.

L'investissement total en éducation des adultes de 1997 à 2003, des ONG enquêtées s'élève à 10 556 460 840F (soit 17 594 101, 4\$ US).

Ainsi, le budget du Ministère de l'Éducation Nationale et celui des ONG enquêtées s'élèvent à un montant global de 11 971 485 840F CFA, soit 19 952 476,4\$ US.¹⁴

Que ce soit les dépenses relatives aux infrastructures, à la formation, à l'élaboration et à la production des manuels et à l'équipement des centres, elles ont toutes concouru à la réussite des actions d'alphabétisation initiées.

1.7. Le Suivi- évaluation :

Jusqu'en 1970-1975, les services maliens d'alphabétisation n'avaient pas de compétences techniques pour évaluer les programmes d'alphabétisation. C'est dans le cadre du Projet Banque Mondiale sur l'Éducation de Base que l'équipe de recherche de la DNAFLA a progressivement mis au point un système d'évaluation en alphabétisation comprenant des tests de niveaux en lecture/écriture et calcul et des fiches d'évaluation et d'autoévaluation en langues nationales, destinés aux éditeurs de centre d'alphabétisation. Des fiches de suivi avec à l'appui des livrets d'autoévaluation sont utilisées pour le suivi périodique des centres.

Le suivi est effectué au moyen des outils d'autoévaluation pour s'assurer de l'état d'avancement en tenant compte de la progression pédagogique établie et apprécier les niveaux des auditeurs aux différentes étapes de la progression.

L'évaluation est effectuée au moyen d'outils d'évaluation élaborés à cet effet pour mesurer les degrés de connaissances et compétences acquises en alphabétisation, soit à mi parcours du programme, soit au terme du programme. Généralement, l'évaluation externe est effectuée par des agents extérieurs à la fin d'une campagne d'alphabétisation ou à la fin du programme de développement qu'elle appuie, afin de mesurer les résultats quantitatifs et qualitatifs ainsi que leur impact sur les individus (changements de comportement), sur la communauté bénéficiaire et son environnement.

Les superviseurs et animateurs/animateuses sont initiés aux techniques d'évaluation et d'autoévaluation en vue de l'utilisation permanente des outils pour la progression pédagogique. Dans le cadre de l'alphabétisation initiale s'étalant sur des mois, les retards, les absences et les abandons momentanés influent négativement sur la progression pédagogique de l'auditoire et compliquent le travail de suivi.

Il est à signaler que les outils de suivi- évaluation varient d'une méthode d'alphabétisation à l'autre.

Dans bon nombre de projets et programmes d'alphabétisation le suivi- évaluation n'est pas soit pris au sérieux, soit effectué comme il se doit. Cet état de fait a occasionné des déficits d'information par rapport aux données statistiques à constituer.

¹⁴ Rapport CONFINTEA 2003

Actuellement beaucoup d'actions sont entreprises pour assurer une meilleure efficacité dans la collecte des données : harmonisation des outils, formation des agents des CAP et AE sur le suivi évaluation notamment. Egalement, un système de gestion de l'information est en essai à la Cellule de Planification et de Statistiques (CPS).

II. ANALYSE DE LA SITUATION GENERALE DE L'ALPHABETISME AU MALI

L'évolution de l'alphabétisme au Mali montre que celui-ci a connu des temps forts qui l'ont marqué sous toutes ses formes : politique, législative, institutionnelle, méthodologique, stratégique... La lecture de cette évolution révèle que chaque période ou temps fort tire autant que possible des leçons de la période précédente afin de marquer un progrès significatif.

2.1. Analyse des aspects politiques et législatifs :

Au début de la période de 1962 à 1967, les autorités de l'époque ont constaté que l'alphabétisation des adultes producteurs était complètement négligée par l'administration coloniale et que le pays en avait besoin pour son développement culturel et économique. Le taux d'alphabétisation était de 7 %. C'est pourquoi, la loi n°62- 74/AN/RM du 17 septembre 1962, tout en affirmant le caractère laïc, obligatoire et gratuit de l'enseignement au Mali, cite les cours du soir comme un élément de l'enseignement, celui-ci se révélant être un outil privilégié de développement pour le pouvoir public. Mais après cinq ans d'expérience, les cours du soir, dispensés en français et puisant leur contenu du programme scolaire classique, ont montré leurs limites. En effet, il s'avérait difficile pour des adultes ayant travaillé durement dans la journée de se concentrer sur des cours dispensés dans une langue étrangère n'ayant aucun rapport avec leurs activités quotidiennes. *Il fallait donc utiliser la langue parlée par les adultes et adapter le contenu des cours aux domaines d'activités des apprenants.*

La période de 1967 à 1972 a alors démarré sur la base des consignes contenues dans le décret n° 70/PG/RM du 12 mai 1967 portant organisation de l'éducation qui stipule que « *apprendre à chaque illettré âgé de 15 ans et plus les éléments de lecture, écriture et calcul liés à une formation professionnelle lui permettant de jouer efficacement son rôle dans son groupe et dans sa communauté, aider par une alphabétisation fonctionnelle et par une éducation politique agricole et sanitaire chaque citoyen à mettre ses aptitudes au service de son développement propre et du développement de son milieu, préparer l'adulte à une éducation permanente* » constituent les missions de cette éducation de base.

L'application de ce texte à travers le PEMA a permis d'alphabétiser un nombre important d'adultes producteurs même si le programme n'a pas bénéficié d'une évaluation générale.

Forte de l'expérience de la période précédente, celle qui va de 1972 à 1991 a développé l'alphabétisation fonctionnelle mais en l'intégrant comme volet dans les programmes des ODR. Des ordonnances et décrets ont été certes pris pour la création de ces ODR mais pas pour l'intégration du volet Alphabétisation au sein des programmes desdites ODR. Cependant, pour la même période, une Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAFLA) a été créée en 1975. Cette structure était chargée de déterminer et de promouvoir des méthodes pédagogiques en formation des adultes et d'élaborer des manuels scolaires en langues nationales en vue de l'introduction de celles-ci dans le système éducatif formel. *La DNAFLA n'était pas habilitée à assurer la coordination des activités d'alphabétisation au sein des ODR car chaque Opération de Développement Rural jouait ce rôle à travers son volet Alphabétisation.*

Cette nouvelle direction coordonnerait les actions d'alphabétisation de toutes les structures compétentes, de tous les acteurs et partenaires de l'alphabétisation, participerait et veillerait de près au suivi et à l'évaluation de toutes les activités dans ce sous secteur.

L'absence de *Directions Régionales de l'ENF* est ressentie aujourd'hui comme un manque. Il s'avère donc indispensable de les créer dans toutes les régions du pays compte tenu de l'importance de ce sous secteur dans le cadre du développement de l'Education de Base de qualité pour tous. Ces directions régionales comporteraient en leur sein une *Division Alphabétisation*, une *Division Langues Nationales*, une *Division CED* et une *Division Planification- Partenariat*.

Comme moyens d'action des directions régionales, il serait aussi souhaitable de créer des *Cellules de l'ENF* au niveau local (cercle) et communal.

Par ailleurs, pour parachever les démembrements de la structure centrale, il convient de prendre en compte les *CAF* et les *CAFE* dans l'organigramme du département de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales comme étant des unités de base au même titre que les *CED* comme prévu dans la loi d'Orientation sur l'Education.

Il est important de créer à côté de la nouvelle direction centrale un *Observatoire de Suivi* des actions d'alphabétisation. Cet observatoire fera office de service rattaché et suivra l'évolution de l'alphabétisme au Mali. Il veillera ainsi aux éventuels dérapages des projets et programmes d'alphabétisation en particulier et de l'ENF en général.

Un autre organe de veille à créer serait une *Commission de Suivi des Engagements Pris* en matière de l'ENF. Cette commission veillera à la mise en œuvre des différents engagements pris par l'Etat, la société civile et les Organisations Internationales en faveur de l'ENF et particulièrement de l'Alphabétisation.

4.3. Au plan stratégies et programmes :

a) Par rapport aux stratégies :

Pour que les structures publiques compétentes puissent contribuer à l'accomplissement de leurs missions et l'atteinte des objectifs qui leur sont assignés, elles doivent concevoir des stratégies appropriées et élaborer des programmes répondant aux objectifs fixés. Vu le faible taux d'alphabétisation du pays et les besoins réels des populations en matière de maîtrise de la lecture/écriture et du calcul dans le contexte de la participation de tous au développement, la nécessité se pose pour toutes les structures d'alphabétisation, centrales et déconcentrées, publiques/parapubliques et privées, d'élaborer des stratégies pertinentes et efficaces permettant de mener à bien les programmes d'alphabétisation en cours ou en projet. En d'autres termes, cette élaboration des stratégies doit nécessairement tenir compte des composantes *Accès*, *Qualité*, *Gestion* et *Financement* de l'alphabétisation.

Au plan de l'Accès :

- . Tenir compte de la demande d'alphabétisation (ou d'éducation non formelle) pour une offre en infrastructures (CAF et CAFE) numériquement suffisantes et normalement équipées ;
- . Accorder une importance particulière aux disparités d'accès à l'alphabétisation (ou à l'ENF) entre zones urbaines et zones rurales, entre hommes et femmes et entre catégories socioprofessionnelles.

Au plan de la Qualité :

- . Concevoir des manuels d'alphabétisation adaptés aux réalités et aux besoins des apprenants en tenant compte de leurs particularités ;
- . Prévoir du matériel didactique en nombre suffisant et en qualité requise ;
- . Prendre en compte les technologies de l'information et de la communication en vue d'améliorer la qualité des apprentissages ;

- . Renforcer les capacités des formateurs et animateurs en matière de conception des fiches pédagogiques, d'animation des sessions de formation, d'élaboration et d'administration des textes de niveaux, de suivi et d'évaluation à travers des ateliers de formation organisés à cet effet ;

- . Mettre en place un cadre normatif régissant les offres éducatives non formelles ;
- . Introduire le français dans les CAF au niveau de la post-alphabétisation en vue d'un bilinguisme fonctionnel;
- . Capitaliser les expériences des différents acteurs de l'alphabétisation en vue d'enrichir les programmes et projets en cours ou à entreprendre ;
- . Renforcer la recherche- action sur la promotion et la valorisation des langues nationales en vue d'améliorer la qualité des apprentissages.

Au plan de la Gestion :

Mettre en œuvre un mécanisme d'opérationnalisation verticale et horizontale des structures centrales et déconcentrées de l'alphabétisation ;

- . Mettre en œuvre un mécanisme de coordination des actions d'alphabétisation en cours au niveau des différents projets et programmes ;

- . Créer un cadre de concertation périodique entre les différents partenaires de l'alphabétisation ;

- . Mettre en œuvre un système approprié et harmonisé de gestion de l'information en vue de disposer de données statistiques fiables sur l'alphabétisation ;

- . Responsabiliser les structures déconcentrées et les Collectivités Territoriales dans l'organisation et la mise en œuvre des actions d'alphabétisation ;

- . Mettre en place un mécanisme de dynamisation des comités d'alphabétisation et ceux de gestion des CAFÉ et CED ;

- . Donner un statut juridique aux alphabétiseurs (formateurs, animateurs de centre ...) ;

- . Susciter le volontariat des jeunes pour certaines campagnes d'alphabétisation permettant ainsi aux jeunes diplômés d'acquérir de l'expérience en vue de leur futur emploi ;

- . Responsabiliser les communautés de base et les conseils communaux pour la prise en charge des acteurs locaux de l'alphabétisation.

b) Par rapport aux programmes d'alphabétisation :

Les stratégies à mettre en œuvre seraient de l'activisme administratif inutile si elles ne sont pas suivies de programmes et projets dûment élaborés et mis en œuvre. C'est pourquoi, contrairement à l'expérience vécue dans ce domaine ces dernières décennies, les structures de tutelle de l'alphabétisation et leurs démembrements doivent :

- . Elaborer et gérer des programmes nationaux couvrant progressivement l'étendue du territoire national ;

- . Réaliser les programmes d'alphabétisation dont la demande provient des communautés elles-mêmes ;

- . Adapter les programmes aux besoins de formation et d'insertion socioprofessionnelle des apprenants /apprenantes et auditeurs/auditrices ;

- . Faire un contrôle de qualité des programmes et projets mis en œuvre par les différents intervenants dans le sous secteur ;

- . Coordonner toutes les actions d'alphabétisation en cours dans le pays ;

- . Retenir comme domaines prioritaires dans les programmes : l'agriculture durable, l'élevage, la pêche, la micro- finance, l'éducation civique, la santé, la lutte contre les MST-SIDA et le paludisme, la lutte contre la pauvreté et la désertification.

4.4. Au plan de la production des manuels d'alphabétisation :

A l'instar des commissions nationales et régionales pour l'élaboration des manuels destinés aux écoles à curricula, la nécessité se pose aujourd'hui de mettre en place des commissions similaires pour la conception et l'élaboration des manuels d'alphabétisation et de post-alphabétisation pour les structures qui en ont besoin et cela en dépit de la diversité des méthodes d'alphabétisation utilisées.

De même que la libéralisation des actions d'alphabétisation en cours, celle de la production des manuels pourrait être envisagée sous le contrôle effectif des services déconcentrés en vue de la satisfaction des besoins exprimés.

Par rapport à la post-alphabétisation, il est important aujourd'hui de songer à produire les documents de post-alphabétisation en même temps que les manuels d'alphabétisation. Ces documents peuvent être des ouvrages portant sur la culture, l'économie, la science, la technique, la technologie, etc. C'est le lieu d'encourager les chercheurs, les personnes ressources et les associations de promotion des langues à produire des ouvrages en langues nationales. Plus on produit des documents en langues nationales, plus on développe un environnement lettré. L'expérience a montré qu'il existe une corrélation positive entre environnement lettré et société de savoir. Donc, produisons des documents en langues nationales pour un environnement lettré, en vue de contribuer à la construction d'une société de savoir.

Un des moyens privilégiés pour réaliser nos ambitions en matière de production des manuels est *la recherche-action*.

Il a été indiqué dans le document de politique de l'ENF que la mise en œuvre de la politique d'alphabétisation doit être accompagnée d'un programme de recherche-action. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir des relations formelles de collaboration entre les structures de recherche (ILAB, FLASH, ISFRA, ENSUP) et les structures en charge de l'ENF.

4.5. Au plan méthodologique :

De l'analyse se dégagent quelques propositions par rapport aux méthodes :

- . Inventorier toutes les méthodes d'alphabétisation actuellement utilisées dans le pays en vue de dégager leur pertinence par rapport aux objectifs des programmes qu'elles sous-tendent :

- . Sélectionner les méthodes plus actives et impliquant davantage les apprenants, entre autres celle basée sur les compétences de vie courante, en vue de leur généralisation :

- . Respecter les normes d'alphabétisation préconisées par le document de politique de l'ENF en cas d'utilisation desdites normes :

- . Développer des modules de formation à la carte dans le cadre des activités spécifiques de développement :

- . Introduire les NTIC dans les CAF et les CAFÉ comme support pédagogique en vue de l'amélioration de la qualité des apprentissages.

- . Impliquer les chercheurs dans l'innovation des méthodes d'alphabétisation pour l'amélioration de la qualité des apprentissages.

4.6. Au plan du financement :

Par rapport aux aspects financiers, il s'agira entre autres de :

- . Avoir accès aux informations relatives à certains fonds d'investissement alloués à l'ENF :

- . Activer la mise en exécution des engagements pris par les plus hautes autorités du pays de réviser en hausse le budget alloué à l'alphabétisation :

- . Appuyer les Collectivités Territoriales dans leurs efforts de financement des programmes d'alphabétisation qu'elles initient :

- . Mettre en place un fonds national pour soutenir les actions de l'ENF ;
- . Instituer un fonds pédagogique pour le renforcement des capacités des alphabétiseurs ;
- . Instaurer une taxe minière en faveur de l'alphabétisation ;
- . Inciter les bailleurs de fonds à investir dans le non formel.

4.7. Au plan du suivi- évaluation :

Le document de politique de l'ENF¹⁶ précise que le système de suivi- évaluation à mettre en place sera orienté vers une meilleure gestion/utilisation de l'information sur la mise en œuvre de la politique à tous les niveaux.

Ce système se base sur un dispositif qui définit les outils, le mécanisme de collecte, de traitement et de diffusion des informations et renforce les capacités des différents acteurs.

Il est structuré comme suit :

- le suivi de proximité (local) des CAF, assuré par les comités d'alphabétisation, les animateurs, les CAP et les opérateurs ;
- le suivi régional des CAF, assuré par les Académies d'Enseignement ;
- la supervision nationale est assurée par la DNEB et le CNR-ENF en collaboration avec la CPS et la CAD-DE ;
- l'évaluation des acquisitions est assurée par les CAP en collaboration avec les opérateurs ;
- l'évaluation des programmes est assurée par les Académies d'Enseignement en collaboration avec les intervenants et les collectivités ;
- les séminaires bilans régionaux et nationaux de bilan programmation, regroupant tous les intervenants cherchent progressivement à mieux fédérer les acteurs de l'ENF : les services centraux des Ministères en charge de l'Éducation, les services techniques des autres départements ministériels impliqués dans la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation, les services régionaux et locaux, les ONG, les Collectivités et autres intervenants.

Les propositions relatives au suivi- évaluation se présentent sous deux aspects : les mesures à prendre et la certification des apprentissages.

a) Mesures :

. L'utilisation par tous les acteurs des documents et outils de suivi harmonisés, élaborés par les services techniques en collaboration avec les partenaires de l'éducation non formelle ;

. Le renforcement des capacités techniques et logistiques de tous les acteurs étatiques et non étatiques concernés de manière à mener les activités de suivi avec la célérité requise ;

. La réalisation par les services centraux et déconcentrés d'alphabétisation de leurs missions de suivi contrôle de qualité des actions d'alphabétisation ;

. La systématisation de la restitution des résultats du suivi- évaluation au moment opportun en vue de féconder les meilleures pratiques ;

. La création d'un observatoire de l'évolution de l'alphabétisme dans le pays.

b) Certification :

En vue d'encourager les publics cibles de l'alphabétisation à s'orienter davantage vers ce sous secteur, il apparaît nécessaire aujourd'hui de procéder à une certification des apprentissages de l'alphabétisation à l'issue de test d'évaluation. Ceci constitue la réponse à une préoccupation maintes fois exprimée par les néo-alphabètes et autres acteurs avisés de ce

¹⁶ MEN, Document de politique de l'ENF.

sous secteur. Ainsi, au regard du contenu des programmes actuels, les propositions suivantes pourront être faites :

- ↓ Attestation de néo alphabète phase I pour les auditeurs ayant réussi au test organisé à l'issue de la session d'alphabétisation initiale ;
- ↓ Attestation de néo alphabète phase II pour les néo-alphabètes ayant réussi au test organisé à l'issue de la phase de consolidation :
- ↓ Attestation de néo-alphabète III pour les néo-alphabètes ayant réussi au test organisé à l'issue de sessions de formation en post-alphabétisation dans au moins trois domaines ;
- ↓ Certificat d'Aptitude selon le profil à l'intention des auditeurs/néo-alphabètes ayant réussi au test organisé à l'issue d'une session de formation qualifiante.

Pour les phases 1, 2,3, les Attestations sont délivrées par les services techniques du Ministère en charge de l'éducation (CAP).

Le certificat d'aptitude est délivré par les services techniques du ministère compétent.

Quant aux Centres d'Apprentissage Féminins, la certification des apprentissages se fera ainsi :

- ↓ Attestation de néo alphabète phase I pour les auditrices ayant réussi au test organisé à l'issue de la session d'alphabétisation initiale ou à l'initiation aux règles de transcription;
- ↓ Attestation de néo alpha phase II pour les auditrices ayant réussi au test organisé à l'issue de la session de consolidation
- ↓ Certificat d'Aptitude (selon le profil).

V. RECOMMANDATIONS

Après une analyse diachronique de la situation générale de l'alphabétisme au Mali liée aux visions de développement des différentes périodes ;

Au regard des défis majeurs à relever par le sous secteur dans le cadre de l'atteinte des objectifs de l'EPT et ceux de la décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation ainsi que ceux du millénaire pour le développement ;

Au regard des différentes difficultés identifiées ;

Pour une meilleure mise en œuvre de l'initiative LIFE au Mali.

Les propositions suivantes s'imposent:

Au titre des aspects politiques et législatifs :

- suivre correctement et de façon régulière les engagements pris en faveur de l'alphabétisation par les plus hautes autorités du pays ;
- donner un statut juridique aux alphabétiseurs ;

Au titre des aspects institutionnels :

- créer une structure centrale de tutelle de l'alphabétisation dénommée Direction Nationale de l'Alphabétisation qui coordonnerait et contrôlerait toutes les actions d'alphabétisation ;
- créer des services déconcentrés de l'alphabétisation aux niveaux régional, local (cercle) et communal pour le suivi de proximité et l'appui- conseil ;

- mettre en place un observatoire de suivi de l'évolution de l'alphabétisme dans le pays ;
- mettre en place une commission de suivi des engagements pris en faveur de l'alphabétisation par les autorités;
- mettre en place un comité national de pilotage de l'alphabétisation impliquant tous les départements ministériels, les institutions de la République, la société civile, les Partenaires Techniques et Financiers avec des démembrements aux niveaux région, cercle et commune ;
- Créer une filière de formation des formateurs en Education Non Formelle afin que le sous-secteur puisse disposer de cadres formés à cet effet ;
- formaliser le cadre de collaboration entre les structures chargées de l'alphabétisation et les institutions de recherche.

Au titre des stratégies et programmes :

- Concevoir au niveau central des stratégies de promotion de l'ENF en général et de l'alphabétisation en particulier et les mettre en œuvre;
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'alphabétisation d'envergure nationale ;
- Responsabiliser les communautés de base en les impliquant dans les actions d'alphabétisation depuis la conception jusqu'aux évaluations ;
- Prendre en compte dans les programmes d'alphabétisation les disparités qui hypothèquent les chances de réussite de l'éducation pour tous et l'équité dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- Renforcer les capacités de tous les acteurs (niveau central, déconcentré, société civile, collectivités...).

Au titre de l'élaboration / production de manuels en langues nationales :

- Prendre des mesures incitatives pour la production de manuels et ouvrages en langues nationales
- Mettre en place et rendre opérationnelle une commission d'élaboration de manuels et ouvrages en langues nationales ;
 - Mettre en place un comité de validation des manuels et ouvrages pour chaque langue nationale et le rendre opérationnel.

Au titre des méthodes d'alphabétisation :

- Inventorier les différentes méthodes d'alphabétisation en cours dans le pays en vue de contrôler leur pertinence ;
- Privilégier les méthodes axées sur les Compétences de vie qui favorisent l'autonomisation des apprenants ;
- Généraliser autant que possible les pratiques novatrices concluantes.

Au titre du financement :

- Mettre en place un fonds national pour soutenir les actions de l'alphabétisation ;
- Inciter les partenaires techniques et financiers et le secteur privé à investir dans l'alphabétisation.

Au titre du suivi-évaluation :

BIBLIOGRAPHIE

- . Ministère de l'Education Nationale/CNR-ENF : Réflexions sur les facteurs de développement de l'Education Non Formelle au Mali. Version du 24 Octobre 2001 ;
- . Ministère de Education /CNR-ENF : Actes du Premier Forum National sur l'Education Non Formelle au Mali. Bamako. Octobre- Novembre 2001 ;
- . Ministère Education Nationale/Secrétariat Général : Rapport National pour la Conférence Internationale sur l'Education des Adultes (CONFINTEA), Bilan à mi-parcours, Juillet 2003 ;
- . Ministère Education Nationale : Etat des lieux de l'Education Non Formelle au Mali. Octobre 2003 ;
- . UNICEF : Etat des lieux de l'Education Non Formelle dans les Régions de Kayes. Ségou et Mopti. Rapport final. Juillet 2004 ;
- . GUINDO (Paul) et DIARRA (Mountaga) : Communication à l'Atelier de Formation sur la Conception et la Mise en Œuvre des Politiques Linguistiques et Educatives en vue de Promouvoir l'Utilisation des Langues Nationales. Kinshasa. 26- 30 Septembre 2005 ;
- . Ministère de l'Education Nationale/CNR-ENF : Education Non Formelle : Curriculum des CAF basé sur les Compétences de Vie Courante. Version Finale. Mars 2005 ;
- . Ministère Education Nationale : Cadre de Dépenses à Moyen Terme du Secteur de l'Education 2006-2008. Avril 2006 ;
- . UNESCO : Principes directeurs pour l'inclusion : Assurer l'accès à l'Education Pour Tous. 2006 ;
- . Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant : « La Femme et l'Enfant en chiffres au Mali » in Bulletin Statistique. Bamako, 2006 ;
- . Ministère de l'Education Nationale : Cadre de Dépenses à Moyen Terme du Secteur de l'Education 2006-2008. Avril 2006 ;
- . Ministère de l'Education Nationale//Secrétariat Général: Proposition de mise en œuvre accélérée de la scolarisation primaire universelle. Fast Track Initiative-FTI. Bamako, Octobre 2006 ;
- . DIARRA (Mahamadou Cheick) : Rapport de l'Etude de Faisabilité de l'implantation d'un programme d'alphabétisation en zone Plan Mali. 2006 ;
- . UNESCO : Education Pour Tous. l'Alphabétisation Un enjeu vital / Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2006.
- . GUINDO (Paul) : « Langues Transfrontalières et Intégration Régionale au Mali » in Les Etats- nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Le cas du Mali. Ed. Karthala. 2007 ;
- . Ministère de l'Education Nationale/Direction Nationale de l'Education de Base : Document de Politique Nationale de l'Education Non Formelle. Mars 2007 ;
- . GUINDO (Paul) et DIARRA (Abou): Contribution des Langues Nationales au Développement de la Recherche Scientifique. Communication à la célébration de la Journée de la Renaissance Scientifique de l'Afrique. Bamako, 30 Juin 2007 ;
- . Ministère de l'Education de Base, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales/CNR-ENF : Recommandations du Séminaire- Atelier de Bilan programmation et d'Organisation du Partenariat autour de l'ENF. Bamako. Décembre 2007.
- BOURRY (Mahamane) : Rôle de la Société Civile dans la promotion de l'Education Non Formelle (ENF) au Mali : communication au séminaire-atelier de bilan programmation et d'organisation du partenariat autour de l'ENF, Bamako, 2007 ;
- UNESCO : l'Education Non Formelle en République du Mali : un état des lieux. Bamako. 2007;

- Faire observer par tous les acteurs les outils de suivi harmonisés destinés aux différents niveaux (Animateurs, Comités d'Alphabétisation, Chargés de suivi CAP et AE, acteurs de la société civile) ;
- renforcer les capacités logistiques des acteurs du suivi à tous les niveaux.

CONCLUSION

De l'analyse de la situation de l'alphabétisme au Mali, il ressort que notre pays regorge d'importants dispositifs politiques, législatifs et institutionnels pour la mise en œuvre de LIFE. Déjà en 1967, les dispositions du décret n°70/PG-RM du 12 Mai 1967 portant organisation de l'éducation prévoyaient non seulement des stratégies d'autonomisation de chaque illettré âgé de 15 ans et plus mais aussi favorisaient l'apprentissage tout au long de la vie sous le vocable éducation permanente à l'intention des adultes.

De nos jours, avec l'existence d'un document de politique d'éducation non formelle, cadre de référence pour tous les intervenants, confortée par l'engagement des plus hautes autorités du pays et surtout la ferme volonté des communautés à acquérir des compétences, l'espoir est permis quant à l'atteinte des objectifs de LIFE dans notre pays malgré les embûches constatées çà et là et auxquelles des propositions de solutions ont été faites dans la présente analyse.

La mise en application des recommandations ci-dessus énumérées permettra, à n'en pas douter, de réaliser des avancées significatives dans ce sous secteur.

Haidara (Youssef Mohamed), Boire (Sékou): Etat des lieux de l'alphabétisation au Mali, expérience de 14 ONG au Mali : étude pour la préparation d'un programme d'éducation au Mali Composante alphabétisation.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2008

Analyse de la situation de l'alphabétisme au Mali

Ministère de l'Education de Base. de l'Alphabétisation et des
Langues Nationales du Mali

Ministère de l'Education de Base. de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Mali

<http://archives.au.int/handle/123456789/1518>

Downloaded from African Union Common Repository